

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : 8840
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Luc Vancauwenberge
Conseiller communal
Rue du Menuet, 36
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 02/09/2020

Objet : votre question écrite du 06/02/2020 relative à la propreté publique

Monsieur le Conseiller communal,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre question écrite du 6 février 2020, relative à la propreté publique.

A effectif complet, toutes les rues du quartier Maritime sont nettoyées tous les jours. Il y a 10 tournées de 5 rues, et chaque tournée est affectée à un balayeur, ou deux, quand l'effectif le permet.

Au 1^{er} janvier 2020, le service comptait 51 balayeurs et 23 chauffeurs, dont 6 balayeurs affectés aux véhicules. Le secteur Maritime compte 13 préposés affectés au balayage. En 2012, le secteur en comptait 10.

Concernant le service d'Encombrants domestiques, l'Administration communale a commencé avec ce type de collecte d'encombrants en septembre 2013 et ce, dans plusieurs quartiers du territoire. En mai 2015, ce sont les mises à disposition de conteneurs avec l'ABP qui se sont greffés aux conteneurs communaux et ce, une semaine par mois, pendant 4 mois. Ce qui revient à plus ou moins 27 jours de mise à disposition de conteneurs gratuits pour les habitants, par an. Depuis septembre 2013 jusqu'à fin 2019, il y a eu 17.867 passages de riverains pour un volume global de 23.172m³, soit 644 conteneurs de 36m³.

En 2019, le service a été présent à 7 reprises dans le quartier Maritime (rue de la Meuse à 5 reprises et rue de Rotterdam à 2 reprises). 702 personnes se sont présentées, pour un volume déposé de 1.296m³, soit 36 conteneurs de 36m³ :

11/03/2019	Meuse (Commune + ABP)
24/04/2019	Meuse (Commune + ABP)
11/05/2019	Meuse (Commune)
29/05/2019	Meuse (Commune + ABP)
25/06/2019	Meuse (Commune + ABP)
27/06/2019	Rotterdam (Commune + ABP)
12/10/2019	Rotterdam (Commune)

Lors de plaintes d'habitants au sujet des dépôts clandestins, celles-ci sont d'abord triées sur base de la nature du gestionnaire et ensuite sur base de la nature du déchet. Si le gestionnaire est régional, la plainte est transmise à l'ABP. Dès que cette étape est passée, le dépôt est inscrit dans le planning d'enlèvement. Ce planning est évidemment tributaire des effectifs présents, de l'état du charroi et de l'ordre des priorités. Affirmer que rien ne bouge est erroné, cela n'avance peut-être pas aussi vite que les habitants le souhaiteraient.

Vous trouverez ci-dessous le tonnage des versages clandestins qui ont été ramassés :

2016 : 1.961,86 Tonnes
2017 : 1.881,46 Tonnes
2018 : 1.925,48 Tonnes
2019 : 2.116,1 Tonnes

La Cellule Incivilités est chargée uniquement de l'identification des contrevenants et de la rédaction des constats administratifs. Ceux-ci sont envoyés au Fonctionnaire sanctionnateur qui inflige une amende administrative ou envoie un avertissement, voire annule le constat, suite aux moyens de défense présentés.

Dans les statistiques, vous constaterez que la majorité des constats pour des dépôts clandestins, sont dressés à l'aide des images caméras. Le nombre de constats « caméras » est passé de 278 en 2018 à 122 en 2019 à cause de pannes techniques.

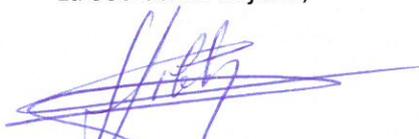
Les statistiques (Annexe 1 - Statistiques 2016-2019) montrent également une réduction importante des constats établis pour les sacs sortis en dehors des heures ou jours : 1.122 constats dressés en 2016 contre 255 en 2019, ceci est le résultat du changement de calendrier de collecte et de la sensibilisation menée sur le terrain. On ne peut pas mener uniquement une politique répressive, la Cellule Incivilités investit, avec les moyens dont elle dispose, dans la sensibilisation, dans la communication directe avec les habitants et privilégie les solutions à l'amiable sur le terrain.

Concernant les éventuelles différences de propreté entre le quartier maritime et Laeken, nous ne constatons pas de différences notables. Les soucis sont identiques : chute de feuilles, sacs déposés, dépôts clandestins, etc.

Le bureau de consultance qui a été choisi par le Collège a pour mission d'accompagner la Commune dans l'élaboration et la rédaction d'un plan propreté. La durée du contrat prévoit huit demi-journées, étalées sur 8 mois, la durée pourrait être réduite (Annexe 2 - L'option 2 a été retenue, page 40, ce document ne peut être diffusé).

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire adjoint,



Gilbert HILDGEN.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

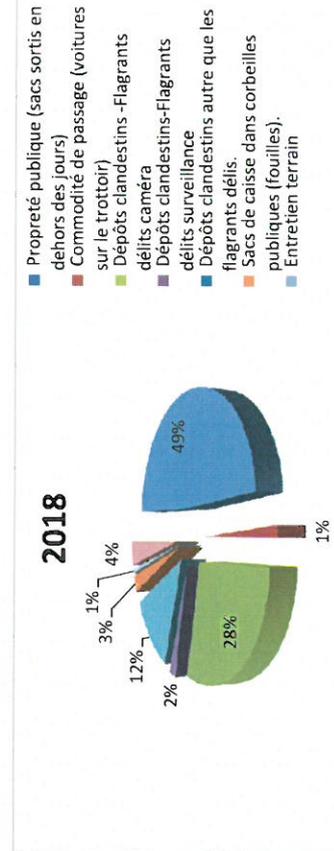
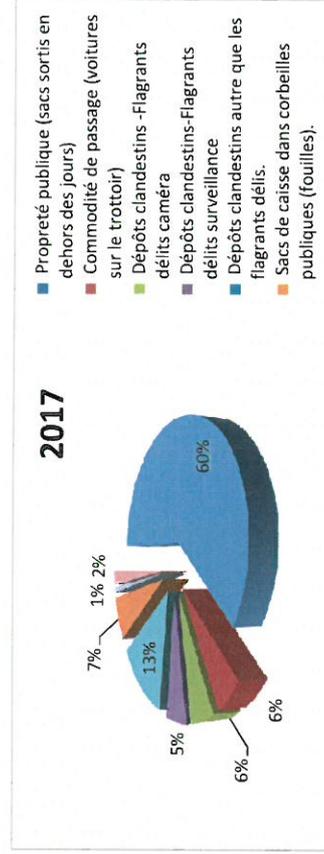
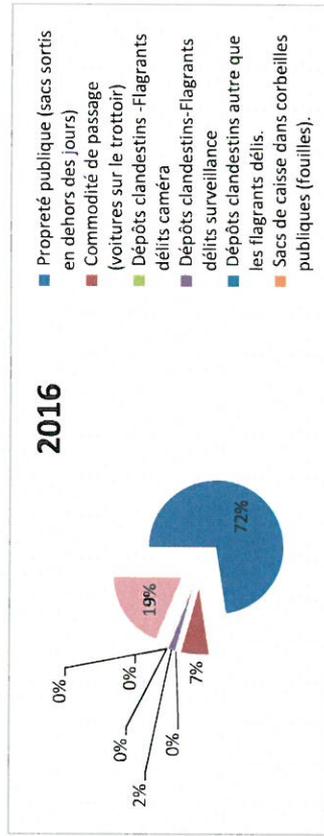
CELLULE INCIVILITES

Règlements	2016	2017	2018	2019
Type d'infractions				
Propreté publique (sacs sortis en dehors des jours)	1122	652	480	255
Commodité de passage (voitures sur le trottoir)	105	63	14	9
Dépôts clandestins - Flagrants délits caméra	0	62	278	122
Dépôts clandestins-Flagrants délits surveillance	25	59	19	11
Dépôts clandestins autre que les flagrants délits	0	143	123	130
Sacs de caisse dans corbeilles publiques (fouilles)	0	71	26	17
Entretien terrain	2	9	7	3
Autres	292	24	39	6
TOTAL	1546	1083	986	553

Jours prestés par les agents de terrain	
2016	1561,5
2017	1104,5
2018	1145,5
2019	1379,5

Evolution des constats pour dépôts clandestins	
2016	25
2017	264
2018	420
2019	263

[1] Règlement Général de Police coordonné de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean adopté par le Conseil Communal le 3 avril 2014.





Espace Environnement



Mission d'accompagnement de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek dans l'élaboration d'un plan local de propreté publique

Commune de Molenbeek, Service
Propreté publique, Cellule
Incivilités



23 septembre 2019

Confidentiel

(Pas de communication externe sans
accord préalable de RDC Environment)



Table des matières

I.	Contexte et objectifs.....	4
II.	Quelques remarques autour de la propreté.....	5
II.1.	La propreté publique, une compétence souvent décentralisée et rarement structurée sous forme de plan.....	5
II.2.	L'évaluation du niveau de propreté, nécessaire au suivi global et à l'identification des nuisances prioritaires	6
II.3.	Peu d'outils de suivi mis en place	6
II.4.	Les initiatives en matière de propreté, concentrées autour de certains lieux / publics cibles	7
II.5.	Un sujet de préoccupation majeur et mobilisateur	7
II.6.	Les nouveaux médias et outils numériques, de plus en plus utilisés pour appuyer des actions de communication /sensibilisation.....	8
III.	Pourquoi notre consortium peut vous accompagner	8
III.1.1.	Nos compétences et moyens pour cette étude	9
III.2.	RDC Environment.....	13
III.2.1.	Nos activités.....	13
III.2.2.	Notre mission et nos valeurs	14
III.3.	Espace Environnement.....	15
IV.	Points clés d'attention	17
V.	Méthodologie	19
V.1.	Phase 1 : Elaboration des supports pour l'accompagnement des communes et l'évaluation des plans locaux de propreté (Plan Propreté) Error! Bookmark not defined.	
V.1.1.	Proposition d'adaptation du canevas de l'annexe 1 du CDC : cadre régional pour la réalisation d'un plan local de propreté	Error! Bookmark not defined.
V.1.2.	Proposition de fiche-action "type"	Error! Bookmark not defined.
V.1.3.	Proposition d'une grille d'évaluation des Plan Propreté transmis à la région	Error! Bookmark not defined.
V.1.4.	Le dossier est-il complet et en état d'être instruit ? Error! Bookmark not defined.	
V.1.5.	La commune s'est-elle bien appropriée les objectifs de la propreté ?... Error! Bookmark not defined.	
V.1.6.	Le diagnostic fonde-t-il le plan d'actions ? .. Error! Bookmark not defined.	
V.1.7.	Les objectifs retenus sont-ils pertinents ?... Error! Bookmark not defined.	

V.1.8.	Le programme d'actions est-il de qualité ?..	Error! Bookmark not defined.
V.1.9.	Les moyens prévus sont-ils cohérents ?	Error! Bookmark not defined.
V.1.10.	Des modalités de suivi sont-elles prévues ?	Error! Bookmark not defined.
V.1.11.	Des modalités de gestion de projet sont-elles prévues ?	Error! Bookmark not defined.
V.1.12.	L'avis général	Error! Bookmark not defined.
V.1.13.	Proposition d'indicateurs globaux de suivi des Plan Propreté	Error! Bookmark not defined.
V.1.14.	Proposition du tableau de suivi des accompagnements	Error! Bookmark not defined.
V.1.15.	les supports pour l'accompagnement des communes lors des 8 demi-journées pour sélectionner les démarches à mettre en œuvre	Error! Bookmark not defined.
V.2.	Phase 2 : Accompagnement dans l'élaboration d'un Plan Propreté	19
V.2.1.	Principes directeurs pour l'accompagnement.....	19
V.2.2.	Parcours d'accompagnement	27
V.3.	Phase 3 : Rapport de mission dont l'analyse transversale	Error! Bookmark not defined.
VI.	Livrables	40
VII.	Planning.....	41
VIII.	Budget.....	41
IX.	L'équipe à votre service	43
IX.1.	Les experts proposés	43
X.	Eco-responsabilité de la prestation par RDC.....	45
XI.	Valeurs, éthique et éco-exemplarité de Espace Environnement	49
XII.	Annexes : Nos références spécifiques	52
XII.1.	Espace Environnement.....	52

I. Contexte et objectifs

La gestion et l'amélioration de la propreté publique ont pour but :

- D'améliorer le cadre de vie des citoyens, notamment au travers des aspects visuels ;
- De réduire les impacts (négatifs) environnementaux ;
- De respecter la hiérarchie de gestion des déchets de la Directive Cadre sur les Déchets ;
- De donner une crédibilité à l'action publique en termes de lutte contre les nuisances environnementales et en termes de responsabilisation du citoyen.

Toute commune a les compétences balayage, curage d'avaloirs, vidange des corbeilles, enlèvement des versages sauvages, des graffitis, des déjections canines,...qui font partie de la gestion et de l'amélioration de la propreté publique. En Région Bruxelles-Capitale, les déchets des communes sont gérés par l'ABP.

Le sujet de la propreté publique est une problématique souvent abordée par les bourgmestres.

Dans ce cadre, la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek ont demandé à Espace Environnement et RDC Environment de proposer une méthode d'accompagnement pour élaborer un plan local de propreté pour la commune de Molenbeek. Notre consortium (Espace Environnement et RDC Environment) propose deux approches :

- Une approche « accompagnement » de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek pour l'élaboration du Plan Propreté. L'objectif de la mission est de fournir des outils de réflexion et une expertise (à la fois en matière de gestion de projet et relativement à la thématique « propreté publique » afin que la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek se les approprient et réalisent le plan. Il ne s'agit donc pas de « faire à la place de », mais de « faire avec ».
- Une approche « élaboration » du Plan Propreté. Espace Environnement et RDC Environment rédigeront le Plan Propreté sur base d'une animation de 8 demi-journées de brainstorming et du cadre régional pour la réalisation d'un Plan propreté local développé pour la Région wallonne.

II. Quelques remarques autour de la propreté

II.1. La propreté publique, une compétence souvent décentralisée et rarement structurée sous forme de plan

En général, les initiatives en Europe autour de la propreté publique se concentrent autour des quatre axes décrits dans le tableau suivant :

Communication, sensibilisation	
Management interne	Coordination des autorités publiques impliquées, formation du personnel ou la réalisation d'études transversales sur la propreté
Mobilisation des parties prenantes	Mobilisation et coordination de différentes parties prenantes concernées par la propreté
Opérations « grands-public »	Diffusion d'information à grande échelle et mobilisation d'un large public
Incitations	
Financières / Matérielles	Soutien financier ou matériel pour les acteurs portant des initiatives en faveur de la propreté
Réglementaires	Législation imposant une mobilisation de certains acteurs ou une répression d'actes nuisant à la propreté
Outils de suivi	
Indicateurs de moyens et de résultats	Suivi d'indicateurs au niveau du plan et des actions conduites
Évaluation du niveau global de propreté	Évaluation par une notation à l'aide de grille d'analyse ou évaluation par enquête d'opinion auprès des citoyens
Opérationnel	
Management opérationnel du service propreté	Actions en relation avec le fonctionnement opérationnel du service propreté (nombre d'agents de propreté, fréquences et horaires de nettoyage, matériel de nettoyage,...)
Gestion du mobilier urbain	Renouvellement, agrandissement, entretien des corbeilles, des toilettes publiques, canisites, etc.
Gestion du matériel de nettoyage	Renouvellement, entretien du matériel de nettoyage (laveuse, balayeuse, etc.)
Services spécifiques à disposition de la population	Services mis en place par les pouvoirs publics (numéro vert, alerte internet, service de nettoyage des graffitis, etc.)

Les actions sont organisées différemment selon **5 piliers** :

- La communication/sensibilisation ;
- L'infrastructure et l'équipement ;

- La participation ;
- La gestion de l'espace ;
- La répression.

Cette lisibilité pourrait permettre d'organiser l'existant et le plan à venir de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek. Il s'agira donc t'en tenir compte.

II.2. L'évaluation du niveau de propreté, nécessaire au suivi global et à l'identification des nuisances prioritaires

Deux types d'évaluation du niveau de propreté publique peuvent être observés :

- **Évaluation quantitative** : elle quantifie de manière « objective et standardisée » la propreté sur le territoire (ex. : grille d'analyse, notation sur base de photos, diagnostic en marchant, ...).
- **Évaluation qualitative** : elle mesure la perception qu'ont les citoyens de la propreté du territoire (ex : sondage d'opinion, panel de discussion, ...).

La combinaison de ces deux méthodes permet de mettre la problématique étudiée en perspective.

Ces dispositifs sont nécessaires pour permettre un suivi global de la propreté. Cependant, ils présentent les limites suivantes :

- **Coûts** : ils sont liés à la réalisation de l'évaluation, la vérification et la consolidation des résultats et peuvent donc parfois être importants (ce qui rend certains outils inaccessibles aux communes).
- **Difficulté de suivi d'analyse des résultats** (évaluation qualitative) d'une année sur l'autre.

Etant conscients de ce qui précède, nous veillerons à intégrer ces considérations lorsqu'il s'agira de proposer à la Cellule Incivilités et au Service Propreté publique de Molenbeek de travailler sur un dispositif adéquat de suivi du Plan Propreté.

II.3. Peu d'outils de suivi mis en place

Le niveau de propreté est un indicateur global de résultat rarement suivi. De plus, il est rarement couplé à des objectifs précis (ex. : atteindre un niveau de propreté de 90%).

De manière générale, lorsque des objectifs sont fixés en matière de propreté publique, ils sont le plus souvent généraux et qualitatifs (ex. : « atteindre un niveau de propreté donnant à la population un sentiment que la ville est redevenue propre »).

En ce qui concerne les villes / régions qui ne disposent pas de plan propreté, elles effectuent rarement un suivi de l'effectivité et de l'efficacité des actions de propreté. Certaines d'entre elles utilisent néanmoins quelques indicateurs (ex. : nombre de plaintes, nombre de participants à une action, évolution de la quantité de déchets sauvages ramassés).

L'outil Clic 4 WaPP de la Région wallonne fournit une méthodologie standardisée de mesure, ce qui permettrait à la fois un suivi dans le temps pour la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek ainsi que par nuisance et lieu.

II.4. Les initiatives en matière de propreté, concentrées autour de certains lieux / publics cibles

Le tableau ci-dessous présente les principales initiatives menées en matière de propreté publique, en fonction des lieux et publics souvent considérés comme prioritaires, que ce soit en raison de leur forte fréquentation et / ou de la présence d'une population cible en termes de sensibilisation.

Lieux	Publics	Principales actions
Établissements scolaires	Élèves, étudiants	- Sensibilisation - Opération de nettoyage
Centre villes et arrêts de transports	Commerçants, restauration rapide, cafés, restaurants, sociétés de transport	- Mobilisation des acteurs économiques : accompagnement (méthodologique, financier et matériel), contrats propreté - Renforcement des contrôles - Renforcement des actions de nettoyage
Abords de routes	Automobilistes, sociétés d'autoroutes	- Sensibilisation - Renforcement des actions de nettoyage
Sites d'évènements	Organisateurs d'évènements, festivaliers	- Sensibilisation - Accompagnement des organisateurs - Mise à disposition d'infrastructures spécifiques et renforcement des actions de nettoyage

II.5. Un sujet de préoccupation majeur et mobilisateur

La propreté publique est souvent mentionnée comme l'un des sujets de préoccupation majeurs des citoyens en matière d'environnement.

L'implication croissante et directe des citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie (à travers des opérations de nettoyage et de sensibilisation, notamment), ainsi qu'une

collaboration accrue avec les communes et les entreprises dans certains territoires montre le potentiel de mobilisation attaché à la thématique. Cela étant dit, les chantiers restent nombreux pour aboutir à un changement de comportement, indispensable à l'amélioration de la propreté publique.

Cette dimension d'accompagnement du changement devra donc faire partie intégrante du Plan Propreté développé dans le cadre de cette mission.

II.6. Les nouveaux médias et outils numériques, de plus en plus utilisés pour appuyer des actions de communication /sensibilisation

Certaines villes et régions (ex. : Paris, Communauté urbaine du Grand Londres, Région Bruxelles Capitale) utilisent les nouveaux outils numériques à des fins de communication, de mobilisation des citoyens ou opérationnels :

- Relais des campagnes de communication et mobilisation pour les actions de nettoyage via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...) à travers la création de communautés, notamment
- Mise en place d'un site internet pour recenser et enregistrer l'ensemble des actions de nettoyage sur le territoire
- Mise en place d'un système permettant d'envoyer directement les infractions constatées par smartphone (nature de l'incivilité, photo, localisation GPS) ou par l'intermédiaire d'un site internet
- Mise à disposition par les pouvoirs publics de données « open source » à destination des développeurs d'application pour smartphone (coordonnées GPS des toilettes publiques, des bulles à verre, etc.)

Peu de retours d'expérience sont toutefois disponibles sur ces pratiques mais ces nouveaux outils sont prometteurs et en fort développement. Certains sont très peu coûteux, voire gratuits. Ils ont toute leur place dans un Plan Propreté.

III. Pourquoi notre consortium peut vous accompagner

RDC Environment et Espace Environnement ont souhaité allier leurs expériences respectives dans le domaine de la planification de la gestion de la propreté et de l'animation territoriale.

- **La coordination du consortium sera assurée par RDC Environment.**
- **La valeur ajoutée première de notre groupement** est d'apporter l'éventail des compétences nécessaires à la bonne fin de la mission, à savoir :
 - Expertise en matière d'animation territoriale ;

- Expertise en matière d'évaluation et de connaissance des politiques publiques dans le domaine de la propreté ;
- **La complémentarité des bureaux d'études** est la suivante :
 - RDC a accompagné la Wallonie
 - lors de l'élaboration du plan propreté régional (2015) ;
 - lors de l'étude de préfiguration de l'outil Clic 4 WaPP (2015) ;
 - lors de l'élaboration sur cadre régional pour la réalisation d'un Plan propreté local (2015) ;
 - lors de l'évaluation environnementale stratégique du Plan de gestion de la propreté publique en Wallonie (2017)
 - Espace Environnement bénéficie d'une **importante expérience en matière de conduite de projets participatifs, d'animation de réseaux**, à différents niveaux (municipal, intercommunal, régional, transfrontalier, transnational), et **d'organisation et animation de formations et de journées techniques** en Belgique francophone, en France et à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest.
- Nos bureaux d'études ont déjà mené des collaborations sur des études, en Belgique et en France.
 - Nos équipes se connaissent, savent travailler ensemble, en :
 - Construisant et validant ensemble tous les aspects de la démarche méthodologique,
 - Préparant ensemble les réunions clés,
 - Partageant les documents de restitution,
 - Répartissant le travail en fonction des compétences,
 - Apportant un regard croisé critique sur le travail de chacun.
- **Nos bureaux d'études collaborent actuellement dans l'accompagnement pour l'élaboration d'un plan local de propreté (Plan Propreté) d'une soixantaine de communes wallonnes.**

III.1.1. NOS COMPÉTENCES ET MOYENS POUR CETTE ÉTUDE

Le consortium réunit en son sein toutes les compétences pour répondre au mieux à la demande de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek, à savoir :

- **Une connaissance fine de la problématique de la propreté publique au niveau économiques et techniques**

RDC Environment a accompagné sur la période 2012-2015 la Région wallonne sur les différents points suivants :

- Analyse des plans propreté nationaux, régionaux et locaux existant au niveau européen ;
- Accompagnement de la Région à la définition des options stratégiques et élaboration de l'avant-projet permettant de structurer les actions de la Wallonie ;
- Création d'outils pour les communes : outil de mesure de la propreté des communes et guide pour la construction d'un plan local de propreté ;
- Accompagnement des communes volontaires s'inscrivant dans la démarche ;
- Détermination d'une stratégie d'animation locale ;
- Évaluation économique et sociale du plan propreté ;
- Réalisation du rapport d'impact du volet propreté publique.

Dans le cadre de ces missions nous avons été amenés à bénéficier d'une vision régionale, couplée à une vision locale de la gestion de la propreté.

Par ailleurs, au cours de l'analyse des plans de propreté régionaux et locaux au niveau européen, nous avons été en contact la ville de Paris et l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine). Nous avons, dans ce cadre, étudié l'outil que l'AVPU met à disposition des acteurs de la propreté.

Actuellement RDC réalise une étude sur la caractérisation des déchets sauvages en Wallonie.

• **Une très bonne connaissance des territoires, de leur fonctionnement et des acteurs locaux**

- Depuis plus de 20 ans, Espace Environnement accompagne, forme, met en réseau les communes et collectivités, en Wallonie, à Bruxelles et en France. A ce titre, Espace Environnement bénéficie d'une réelle expertise en matière de coaching d'agents communaux et intercommunaux, en vue de développer des plans locaux, que ce soit en matière de **prévention des déchets**, d'**économie circulaire** ou de **propreté publique**. A titre d'exemple, nous coordonnons actuellement (et pour une période totale de 3 ans) l'opération Communes Zéro Déchet pour le compte du Ministre wallon de l'Environnement. 20 communes, sélectionnées sur la base d'un appel à candidatures, bénéficient du soutien méthodologique d'Espace Environnement dans la phase de diagnostic, de cartographie des acteurs, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du programme d'actions « zéro déchet ».

Nos autres principales références des 5 dernières années en matière d'accompagnement de collectivités sont présentées en annexe à la présente offre.

- **Une expertise en matière de participation et d'accompagnement du changement**

- La participation, c'est le métier d'Espace Environnement ! Que ce soit à travers ses activités de formation, d'animation, de coaching ou de mise en réseau d'acteurs, Espace Environnement accompagne le changement sur base de méthodologies faisant la part belle à l'intelligence collective.
- Dans cet esprit, Espace Environnement vient de terminer un recueil de fiches-outils pour la démocratie locale participative, sur la commande de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
- En matière de gestion de projet, les aspects techniques sont souvent prioritaires au détriment des préoccupations humaines. Gérer le changement de manière participative est pourtant un acte indispensable pour accompagner les transformations générées et les ancrer. Cette dimension sera donc pleinement intégrée dans la mission..

- **Une capacité à évaluer les politiques publiques et les outils associés**

RDC Environnement mène régulièrement des évaluations de politiques publiques notamment en identifiant les actions réalisées par différents types d'acteurs :

- Benchmark international sur la mise en place de la tarification incitative et évaluation de l'impact de la TI (ADEME, 2017)
- Benchmark international sur les taxes sur l'incinération et le stockage des déchets et évaluation de l'impact de l'équivalent de la TGAP (ADEME, 2016)
- Evaluation économique et organisationnelle du fonctionnement des Green Deals aux Pays-Bas (ADEME, 2014)
- Réalisation d'une étude relative à la possibilité d'implanter un système de tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers dans la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Environnement, 2013)
- Opportunité et modalités de l'allocation des coûts de collecte et de tri entre les filières déchets d'emballages et déchets de papiers (ADEME, 2013)
- Etude de préfiguration du plan national de prévention des déchets en France (ADEME, 2013)
- Evaluation ex-post des actions et mesures relatives aux déchets industriels figurant dans le Plan wallon des déchets Horizon 2010 et élaboration d'une proposition de liste de flux prioritaires, de lignes

directrices et d'actions et mesures en vue de la rédaction du volet industriel du futur plan (Région Wallonne, 2009)

- Évaluation des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de différents scénarios de réutilisation des déchets par les entreprises d'économie sociale et développement d'outils d'évaluation de ces impacts environnementaux (Région Wallonne, 2008)
- Evaluation de l'action de l'ADEME en matière de filières à responsabilité élargie du producteur (dites Rep.) (Avec Perspective Consulting) (ADEME 2010)
- Etude sur le positionnement et la compétitivité des industries de recyclage en France (avec AJI Europe) (ADEME, 2013)
- Bilan des obligations de l'agrément actuel d'Eco TLC et perspectives en vue de la demande de renouvellement (Eco TLC, 2013)

▪ **Une vision claire des enjeux organisationnels et de gouvernance**

RDC Environment accompagne régulièrement les pouvoirs publics et les entreprises privées afin d'apporter des recommandations et des plans d'actions pour favoriser :

- L'émergence de filières (Etude sur les CSR pour la DGE – 2017 et Etude sur Utilisation des CSR en Europe : Synthèse bibliographiques et situations administrative, technique, économique et incitatives rencontrées sur le terrain pour RECORD - 2017)
- La pérennisation de filières (Etude sur les minéraux de construction pour la DGE – 2014)
- La mise en place d'un plan stratégique (dans le domaine de la gestion des déchets de papier pour la papeterie MReal, 2011)
- Réalisation d'une étude relative à la possibilité d'implanter un système de tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers dans la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Environnement, 2013)
- Evaluation de l'action de l'ADEME en matière de filières à responsabilité élargie du producteur (dites Rep.) (Avec Perspective Consulting) en s'appuyant sur une analyse des REP en Europe et proposition d'une organisation du service, ADEME, 2010-2017

• **Une capacité éprouvée à travailler sur des questions organisationnelles / stratégiques**

RDC Environment accompagne régulièrement les pouvoirs publics et les entreprises privées afin d'apporter des recommandations et des plans d'actions pour favoriser l'émergence de filières (Etude sur les CSR pour la DGE – 2017), la pérennisation de filières (Etude sur les minéraux de construction pour la DGE – 2014), la mise en place d'un plan stratégique (dans le domaine de la gestion des déchets de papier

pour la papeterie MReal, 2011), l'organisation de la gestion des REP (ADEME 2011 et 2016)

- **Une capacité à communiquer vers des publics variés**

- RDC a réalisé pour l'ADEME des outils de communication (plaquette, guide) dont, un document communiqué lors du colloque Filières et Recyclage sur l'intérêt des Green Deals pour la France. Il a aussi travaillé à la refonte du guide à destination des animateurs de prévention sur la conduite des politiques de prévention dans les territoires. Ce guide a été rédigé par Espace Environnement.
- RDC travaille également à la capitalisation des retours d'expérience du réseau A3P par la rédaction de fiches OPTIGEDE, d'opérations exemplaires et de fiches de synthèses pour l'ADEME depuis 2014. Espace Environnement fait partie du consortium de modérateurs animant ce réseau.

III.2. RDC Environment

III.2.1. NOS ACTIVITÉS

Depuis 1992, RDC Environment réalise des études approfondies permettant aux décideurs d'établir des stratégies de gestion et de développement durables basées sur des évaluations environnementale, sociale et économique.

La qualité scientifique est le premier atout de notre équipe composée d'ingénieurs et d'économistes – experts en environnement.

Progressivement, grâce à la qualité de ses études, RDC Environment est devenu une référence en Belgique, en France et pour la Commission européenne dans les domaines suivants :

Analyse de cycle de vie



- Réalisation de 250 études ACV dans divers secteurs
- Logiciel ACV « RangeLCA » sophistiqué, permettant des analyses de sensibilité poussées
- Impliqué dans le développement des normes

Expertise à la demande

- Vous définissez la mission, le budget et le rythme
- Nous vous apportons notre expertise et une perspective indépendante sur votre organisation

Outils ACV



- Affichage environnemental et outils d'écoconception (InstantLCA)
- Faciles d'utilisation et accessibles aux non-experts
- Modèle et données détaillées et auditées

Prévention et gestion des déchets



- Expertise technique, environnementale et économique en matière de déchets
- Evaluation des politiques publiques
- Accompagnement des éco-organismes
- Collecte, analyse et contrôle de données

Evaluation de durabilité



- Intégration des impacts environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie
- Méthodes innovantes basées sur la monétarisation
- Identification et évaluation des externalités

III.2.2. NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

« Nous contribuons à la prise de décision dans le sens du développement durable. »
Bernard De Caemel, CEO.

Lors de nos travaux, nous nous efforçons d'appliquer nos valeurs à savoir :

- Nous agissons de manière **intègre**
- Nous sommes **responsables** de la qualité du travail
- Amener de la valeur ajoutée à votre projet fait partie de notre stratégie **d'amélioration continue**
- **Des clients satisfaits** sont la clé de notre succès
- Nous travaillons ensemble en **équipe**

Ces valeurs sont notamment visibles au travers :

- De notre organisation simple, efficace, pragmatique et éprouvée,
- Des moyens que nous mettrons en œuvre pour le respect de nos engagements (détaillé ci-après).

III.3. Espace Environnement

- Une expertise et une méthode de travail au service d'un développement concerté et durable de l'environnement et du cadre de vie



Depuis 1972, Espace Environnement, association sans but lucratif, conseiller en environnement, en urbanisme et en patrimoine, est un organisme pluraliste, neutre et tourné vers l'intérêt général.

Nous mettons à disposition de nos clients et partenaires une équipe pluridisciplinaire de 20 chargés de mission expérimentés en urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine, éco-construction, santé dans l'habitat, aménagement participatifs d'espaces verts, propreté, éco-consommation, prévention des déchets et économie circulaire.

NOS METIERS

INFORMATION, ANIMATION ET SENSIBILISATION

Espace Environnement offre aux autorités publiques, aux habitants et aux acteurs du territoire une information complète et vulgarisée sur de multiples aspects liés au cadre de vie, à travers de nombreux outils.

CONCERTATION ET SOUTIEN A LA PARTICIPATION

Espace Environnement intervient en tant qu'animateur de la concertation dans le cadre de procédures légales ainsi que pour l'accompagnement participatif de démarches prospectives ou de projets d'aménagements d'espaces publics pour lesquels l'implication du citoyen peut être sollicitée de manière volontaire. Espace Environnement joue également le rôle du médiateur lorsque le conflit survient.

MISE EN RESEAU D'ACTEURS

Espace Environnement favorise la mise en commun des pratiques et savoirs, de manière ponctuelle, au travers de l'organisation de journées de travail spécifiques (colloques, séminaires, tables rondes), ou plus pérenne, dans le cadre de travaux de réseau (multi-acteurs ou entre pairs). Espace Environnement prend en charge l'organisation complète de journées techniques, séminaires et colloques.

FORMATION

Espace Environnement développe et propose des modules de formation aux agents communaux et territoriaux, aux intervenants sociaux à domicile, au personnel d'accueil de la petite enfance, aux élus et membres de commissions consultatives locales..., avec une prise en charge générale du projet (élaboration des contenus, animation des modules, évaluation finale).

CONSEIL STRATEGIQUE

Espace Environnement met ses compétences thématiques et méthodologiques au service des besoins spécifiques des pouvoirs publics. Ces services d'accompagnement personnalisé (outils d'aide à la décision, conseils techniques, moyens méthodologiques) permettent d'orienter, de définir, de structurer, de planifier, d'animer et d'évaluer les divers aspects des politiques menées.

RECHERCHE-ACTION & EXPERTISE

Espace Environnement dispose d'une expertise thématique et méthodologique riche et variée fondée sur le réel et la pratique du terrain et actualisée en permanence. Cette expertise sert la réalisation d'études, le conseil au montage de dossiers, la conception de guides méthodologiques et de boîtes à outils thématiques destinés à orienter, soutenir et évaluer l'action publique en matière de cadre de vie.

- Nos principales références en matière de propreté publique
 - conception participative d'un plan directeur de propreté à Charleroi (2007-2008) ;

- évaluation externe de la campagne de salubrité publique « beLLe viLLe » (2007) ;
- structuration d'un dialogue entre les forces vives de la Province du Luxembourg belge en matière de déchets et de propreté publique (100 acteurs du nettoyage, de la répression, du tourisme, de la jeunesse...) – production d'un programme d'actions – animation de 2 éditions des Assises provinciales de la propreté (2008-2009) ;
- animation du 4e Colloque international des Métiers de la Propreté (Charleroi, 2009) ;
- animation de la Semaine de la propreté à Wavre (2012) ;
- accompagnement des dynamiques de quartier dans le cadre de l'opération quartier beLLe viLLe à La Louvière (2010-2015) : <http://www.espace-environnement.be/portfolio-posts/accompagnement-des-dynamiques-de-quartier-dans-le-cadre-de-loperation-quartier-belle-ville-a-la-louviere/> ;
- accompagnement de l'appel à projets « Move your city » à La Louvière (2014) : <http://www.espace-environnement.be/portfolio-posts/accompagnement-move-your-city-la-louviere/> ;
- accompagnement du projet « A la Poubelle » à Jodoigne et aux Bons Villers (2014) : <http://www.espace-environnement.be/portfolio-posts/accompagnement-a-la-poubelle-jodoigne-les-bons-villers/>.

Nos autres principales références des 5 dernières années en matière d'accompagnement de collectivités sont présentées en annexe à la présente offre.

IV. Points clés d'attention

Une démarche d'accompagnement objective et rigoureusement partagée au sein de notre groupement

Notre méthodologie d'intervention a été construite de manière commune et intégrée, en s'appuyant sur nos expertises complémentaires.

L'ensemble des outils d'accompagnement et d'analyse développés dans le cadre de notre mission doivent fournir un cadre lisible sur lequel la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek doivent s'appuyer pour élaborer le Plan Propreté. Le parcours d'accompagnement, déroulé en 8 séquences fait partie de ce cadre.

Une démarche d'accompagnement et non une démarche de production du plan

Si la démarche choisie par la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek est l'accompagnement alors l'objectif de la mission est de fournir des outils de réflexion et une expertise (à la fois en matière de gestion de projet et relativement à la thématique « propreté publique » afin que la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek se les approprient et réalisent le plan. Il ne s'agit donc pas de « faire à la place de », mais de « faire avec ».

La Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek auront, entre les différentes séquences d'accompagnement, des tâches à réaliser qui seront ensuite discutées et bonifiées lors des réunions avec l'accompagnateur. La posture du coach, critique, mais bienveillant et mobilisateur, sera un autre élément clé garantissant la réussite de la démarche engagée.

Fixer des objectifs au niveau du plan, une étape clé

Fixer des objectifs pertinents au regard des spécificités des territoires apparaît comme une faiblesse de nombreux plans en général. La plupart des objectifs sont fixés au niveau des actions et non du plan lui-même et sont, en outre, rarement quantifiés. Ainsi nous serons vigilants à la réalisation d'une réelle planification stratégique, reposant sur une combinaison vertueuse d'actions se renforçant les unes les autres à des horizons court, moyen et long termes, plutôt qu'à une accumulation d'actions ponctuelles, trop peu réfléchies et mises en perspective... et donc souvent sans réel effet..

Un plan « propreté » et non un plan « déchets »

Même si les liens utiles devront être faits avec les dynamiques connexes engagées par les communes en matière de prévention et de gestion des déchets (qui peuvent impacter le plan « propreté »), nous serons vigilants sur le fait que la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique de Molenbeek s'approprient bien le concept de propreté et ne sortent pas du périmètre imposé pour la réalisation du Plan Propreté.

Définir des indicateurs et les renseigner pour garantir un pilotage de qualité

Un indicateur, par nature, n'a de sens que par rapport à un objectif. De même il doit avoir toutes les propriétés qui le rende SMART. Et il doit être suivi dans le temps, avec les

moyens appropriés, de façon à permettre de réorienter le travail si utile, en cours de déploiement du Plan Propreté. Nous serons attentifs à ce point. En effet, même si la phase de mise en œuvre ne fait pas partie de notre mission en tant que telle, les fondements sur lesquels elle reposera (tel que le dispositif de suivi, par ex.) sont développés en phase d'élaboration.

V. Méthodologie

V.1. Option 1 : Accompagnement dans l'élaboration d'un Plan Propreté

V.1.1. PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ACCOMPAGNEMENT

V.1.1.1. Posture de l'accompagnateur

A travers la démarche d'accompagnement, il s'agira de **permettre à la Cellule Incivilités et au Service Propreté publique de Molenbeek d'orienter, de définir, de structurer, de planifier, puis, à moyen et plus long terme** (hors cadre de la mission, mais influencé par elle), **d'animer, d'évaluer et de bonifier son programme d'actions**, en se calquant au plus près de ses besoins.

Pour ces raisons, **la démarche sera adaptée aux réalités de la commune.**

Elle tiendra également compte des **attentes spécifiques aux professionnels et élus**, pour emporter l'adhésion et favoriser l'appropriation des méthodologies dégagées. Ainsi, généralement, les professionnels :

- entendent recevoir un enseignement/des recommandations qu'ils jugent pertinent(es) par rapport à leur travail, qui leur amène une valeur ajoutée au quotidien ;
- peuvent se rebeller face à un excès de théorie ou d'informations trop peu concrètes ;
- disposent d'un temps réduit pour l'apprentissage, l'information et recherchent donc l'efficacité (résultats concrets et rapides) ;
- partent avec un certain acquis ou des bases de comparaison (ils ne sont pas « vierges ») dont ils souhaitent qu'il soit tenu compte ;
- sont, la plupart du temps, capables d'établir leurs propres objectifs, mais ont besoin de points de repère pour mesurer l'état d'avancement de leur démarche ;
- ne maîtrisent pas tous le mode « projet » et ses incontournables.

Dans sa philosophie, l'accompagnement que nous proposons sera donc très proche d'une dynamique de type coaching, qui vise l'obtention des résultats attendus mais aussi la capacitation et l'autonomisation du référent communal identifié pour le Plan Propreté et, plus largement, du groupe d'acteurs engagés dans le processus.

Etymologiquement, l'accompagnateur, c'est « celui qui partage le pain avec l'autre ». Accompagner, c'est donc bien plus que se tenir aux côtés des personnes, c'est aussi **prendre la mesure de leur situation et de leurs enjeux, les faire siens et les aider à cheminer vers la solution qui leur sera la plus profitable, quitte à la réajuster en cours de route, si cela s'avère utile.**

Notre posture ne sera donc pas celle d'un professeur mais celle d'un facilitateur :

- qui met à disposition des **outils**, des **méthodes** et des **informations** nécessaires à une montée en compétences des personnes accompagnées et à l'avancement concret du projet de plan ;
- qui identifie les **points-clés sur lesquels agir** et qui sait, grâce à des méthodes spécifiques (intelligence collective, co-solving) faire émerger les **solutions les plus appropriées** et mettre en évidence les progrès accomplis pour valoriser les personnes et leur démarche.

Il ne s'agira donc jamais de « faire à la place de » mais bien de **donner les clés à la Cellule Incivilités et au Service Propreté publique de Molenbeek pour faire les bons choix pour eux et de se poser les bonnes questions aux bons moments**. Nous sommes, en effet, convaincus que le plan d'action le plus pertinent sera celui qui a été librement choisi et assumé, en prenant en compte les forces, faiblesses, opportunités et contraintes locales, mais aussi les aspirations et limites des acteurs qui devront l'élaborer et le porter.

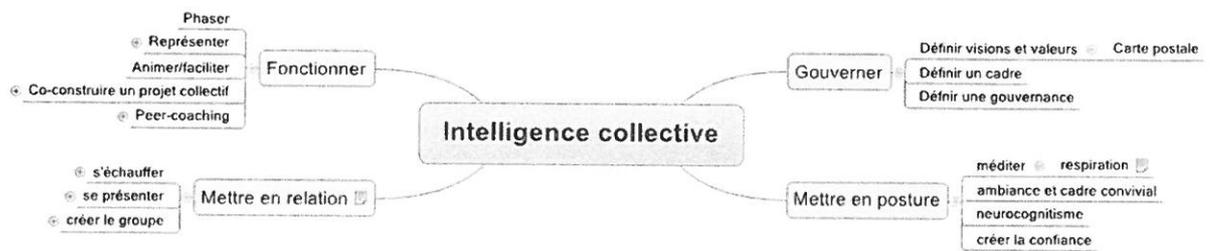
RQ : L'expérience d'un accompagnateur par rapport aux thématiques abordées ou aux démarches à mettre en œuvre peut constituer une garantie de qualité dans la mesure où cette expérience peut aider l'accompagnateur dans l'analyse et l'anticipation des difficultés, mais aussi dans la formulation de recommandations techniques ou méthodologiques. Nous mesurons toutefois à quel point elle peut, au contraire, devenir un handicap si l'accompagnateur ne prend pas assez de distance et tente de transposer *ex abrupto* des solutions qui ont pu fonctionner ailleurs, dans un environnement différent. Nous aurons donc constamment à l'esprit le souci d'éviter cette tentation.

D'autre part, - et tel que déjà évoqué plus haut - il s'agira aussi, pour augmenter les chances de réussite et de pérennisation des actions recensées dans le Plan Propreté finalisé, de **faire entrer l'équipe communale accompagnée dans un processus de capacitation et d'autonomisation**. En effet, l'accompagnateur n'est que de passage, et nous le mesurons avec humilité.

V.1.1.2. Valeur ajoutée de la dimension participative

V.1.1.2.1. De l'intelligence collective

Nous sommes partisans d'une **approche d'intelligence collective de type gagnant/gagnant**, afin que l'ensemble des parties prenantes identifie un intérêt manifeste à participer au processus. Il nous semble important que celui-ci se présente comme un véritable **cadre d'échange et d'enrichissement mutuel**, au sein duquel des acteurs locaux de tous types sont reconnus pour leur capacité à contribuer à la production de solutions adaptées aux problématiques qui sont les leurs.



La coproduction (aussi appelée modèle négocié) est, en effet, l'un des stades les plus avancés de la mise en œuvre d'une démarche participative, après l'information et la consultation.

Selon ce modèle, un avant-projet n'est pas établi *a priori* et ensuite soumis à la critique des acteurs concernés. Au contraire, **le projet est conçu en commun**. Certes, l'initiative peut émaner des pouvoirs publics (comme c'est le cas ici), et la décision finale d'adopter le plan reste bien de la compétence des autorités communales. Mais les contenus qui feront le projet lui-même sont établis ensemble, à travers différents temps de travail collectifs et ouverts, qui émailleront le parcours d'accompagnement proposé à la commune.

A ce titre – et ceci n'est pas négligeable dans un contexte communal –, la participation est aussi **un outil de renforcement de la démocratie et un levier de citoyenneté** qui pourra « booster » la mise en œuvre du plan ainsi coproduit par la commune et les forces vives du territoire, qui se le seront approprié dans l'intervalle et y auront marqué leur adhésion.

N.B : cette façon de faire a déjà été éprouvée de nombreuses fois par nos soins, avec succès, en France et en Wallonie, dans le cadre de missions d'accompagnement à l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets. La thématique de travail ici traitée (la propreté publique) s'y prête aussi parfaitement.

V.1.1.2.2. Des techniques d'animation créatives et bienveillantes

Sur base de notre expérience, nous accompagnerons la réflexion et le travail des participants dans **un processus créatif et constructif**, permettant l'émergence d'un socle commun servant de base à l'ébauche de propositions opérationnelles pour l'élaboration du Plan Propreté.

Le style d'animation privilégié se voudra **convivial, dynamique et participatif**. Il entend se présenter comme **suffisamment structurant** pour garantir que les objectifs et le déroulement horaire de la séquence de travail concernée soient respectés, **mais aussi assez souple** pour faire face avec succès aux aléas ou opportunités de dernière minute inhérents à ce type de rencontre.



Il a pour priorité de faire la part belle à l'**interactivité**. Dans cet objectif, l'accompagnateur saura se mettre en retrait lorsque nécessaire, en encourageant systématiquement la prise de parole des participants et le débat.

De la même manière, **la cadence de travail se voudra respectueuse du bien-être des participants**. L'expérience prouve l'incidence positive de ce souci sur

le maintien de l'attention et de la disposition à participer.

Nous pouvons recourir à **un panel extrêmement riche et varié d'outils et méthodologies** que nous avons déjà pu éprouver à de nombreuses reprises dans le cadre de nos missions d'accompagnement. A titre d'exemple, nous pouvons déjà citer les outils et techniques suivants :

- outils d'émergence : visualisation positive, les 5 pourquoi, carte mentale, arbre des attentes/problèmes/solutions, etc. ;
- outils de co-construction : chapeaux de Bono, world café, pro action café, Map it, forum ouvert, atelier ruches, gardien des étoiles, poster argumentatif, etc. ;
- outils de convergence : gestion par consentement, scrutin délibératif, débat mouvant, etc.



Par ailleurs, à travers les différents temps forts du parcours d'accompagnement (et notamment lors des temps de travail élargis aux acteurs du territoire), chaque participant devra pouvoir s'exprimer librement, se sentir écouté, respecté et non stigmatisé. Nous y mettrons un point d'honneur, en utilisant **des techniques d'écoute active et bienveillante**. La pratique de l'écoute active permet de **recueillir l'information la plus complète dans une relation de confiance qui**

permet à chacun de se sentir reconnu et compris. Pour toutes ces raisons, nous prendrons aussi le soin d'inviter chacun à adopter également cette posture lors des travaux.

V.1.1.3. Cadre d'intervention

A travers son action, il s'agira pour l'accompagnateur d'animer et de soutenir un groupe de travail composé de personnes ressources et parties prenantes au sein de la commune, en vue de l'élaboration du Plan Propreté (GT à construire à l'entame de la mission).

Le parcours d'accompagnement proposé à la commune comprend **8 séquences de travail de 2h à 4h00 en présence de l'accompagnateur**. Ces différentes séquences s'étalent sur une durée moyenne de **8 mois**. Afin d'offrir à la commune **un parcours riche, rythmé dans le temps et adapté aux objectifs poursuivis**, chacune de ces séquences est différente dans son format, ses objectifs spécifiques et la palette des participants requis. *Le parcours d'accompagnement est intégralement détaillé dans le chapitre suivant.*

Schématiquement, les missions du groupe de travail communal seront les suivantes :

- Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal ;
- Justifier, fixer et planifier les actions prioritaires à mener ;
- Fixer des objectifs de moyens et de résultats pour chaque action ;
- Viser une amélioration de la propreté publique à travers une approche intégrée basée sur 5 piliers (infrastructure, sensibilisation, gestion de l'espace, participation et répression) ;
- Déterminer les indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs ;
- Coordonner les rôles des différents acteurs sur le terrain ;
- Consigner et structurer tous ces éléments dans un Plan Propreté, sur base d'un canevas fourni par le consortium.

V.1.1.3.1. Principes de fonctionnement

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs de façon à la fois sereine et efficace, nous poserons les **règles du collectif** dès l'entame des travaux, en rappelant **les rôles de chacun et les devoirs qui y sont liés**. Ces rôles doivent être bien identifiés et incarnés.

La réussite d'une démarche de type coaching suppose, en effet, une réelle implication, tant de l'accompagnateur que de l'accompagné. Ils sont co-responsables de la démarche. Ainsi :

- l'accompagnateur « coach » aide son coaché à développer ses compétences et à trouver les réponses à ses questionnements. Garant et guide du processus, il est orienté solutions et résultats. C'est un partenaire neutre, engagé, parfois confrontant (mais toujours avec bienveillance). Il garantit la mise à disposition de compétences, de temps, d'outils et de méthodes ainsi que son expérience professionnelle ;
- l'accompagné « coaché » garantit son adhésion à la démarche, son investissement tout au long de celle-ci et l'apport de matière, expérience, situations vécues, lors de chaque séance. Il s'engage également à accomplir les tâches qui lui seront assignées entre les différentes séquences du parcours d'accompagnement séances et à mettre en application les développements/actions identifiés dans le cadre de l'accompagnement.

Au stade de l'écriture de la présente offre, nous pointons les éléments suivants :

Rôles-clés et devoirs de l'accompagnateur :

- Animer et soutenir le GT ;
- S'assurer que la rédaction du Plan Propreté s'inscrit bien dans le canevas imposé ;
- Répondre aux interrogations éventuelles des membres du GT ;
- Offrir avis, conseils et pistes d'amélioration ;
- Relire de manière critique le Plan Propreté finalisé.

**Mission d'accompagnement de la Cellule
Incivilités et du Service Propreté publique de
Molenbeek dans l'élaboration d'un plan local de
propreté publique**



L'accompagnateur désigné au sein de l'équipe d'Espace Environnement pour coacher une commune donnée sera le **référént privilégié** de cette dernière tout au long du parcours d'accompagnement. Sur certaines séquences de travail (séquences 2 et 7 – voir *infra*), c'est toutefois **l'expertise d'un ingénieur du bureau RDC Environnement** qui sera sollicitée. Ceci permettra, par ailleurs, de poser de manière ponctuelle, **à des moments-clés de l'accompagnement** (phase de diagnostic, phase finale d'élaboration des fiches-actions du Plan Propreté), un regard extérieur bienveillant mais critique, qui ne pourra qu'améliorer encore la pertinence des avis et conseils dispensés et, el cas échéant, détecter des dérives à juguler.

Rôles-clés et devoirs de la commune :

- Mettre en place l'outil Clic 4 WaPP et construire le plan d'échantillonnage ;
- Réaliser au minimum une mesure de l'état de la propreté publique de la commune avant la mise en œuvre du Plan Propreté ;
- Identifier des partenaires potentiels pour les actions à inscrire dans le plan ;
- Rédiger le Plan Propreté et élaborer le dispositif d'évaluation associé.

Rôles-clé des acteurs externes à la commune :

- Prendre part à la phase d'élaboration à travers un processus de coproduction proposé et animé par l'accompagnateur
- Être force de proposition, à travers la critique constructive de l'état des lieux et la suggestion d'actions étayées à inclure dans le Plan Propreté.

Le cadre de collaboration sera également déterminé en appliquant, pour chacune des séquences du parcours d'accompagnement, la méthode dite « I DO ART » qui permet de **clarifier le fonctionnement et l'intention de chaque rencontre** :

- Intention : poser l'intention de la réunion et l'ordre du jour ;
- DO – Desired Outcomes : définir les livrables attendus ;
- Agenda : rappeler les étapes du processus ;
- Rules and Roles : expliquer les règles de fonctionnement du groupe (prise de parole, outils spécifiques, etc.) et présenter les rôles (facilitateur, secrétaire, etc.) ;
- Timing : valider la durée de la réunion.

Les questions ou réserves émises par les acteurs, le cas échéant, pourront s'exprimer à chacun des moments évoqués, et être levées par des réponses appropriées fournies par nos soins. L'ajustement mutuel au sein du groupe sera également privilégié, à chaque fois que possible.

Dans le droit fil de ce qui précède, nous souhaitons aussi faire de la production d'un **relevé de décisions synthétique (incluant une « to do » list)** une partie intégrante de chacune des séquences du parcours d'accompagnement.

Ceci rejoint également notre souci de faire de chacune des séquences du parcours d'accompagnement un temps de **pédagogie sur les méthodes utilisées**, qui permettra *in fine* à la commune de mieux travailler en mode « projet » dans le futur. Nous sommes persuadés que cela ne pourra que significativement contribuer à la réussite de la phase de mise en œuvre du Plan Propreté élaboré au cours de la mission.

Ces comptes rendus seront systématiquement adressés à la commune.

Pour chaque séquence de travail, **une feuille de présences sera**, par ailleurs, **préparée par l'accompagnateur** et complétée/signée par les participants.

V.1.1.3.2. Calendriers de travail

Dès que le premier contact avec la commune aura été établi (séquence 1 du parcours d'accompagnement), un calendrier de travail sera établi de commun accord entre l'accompagnateur et la commune. Ce tableau synoptique contiendra, entre autres, les **dates planifiées avec la commune** pour les différentes séquences du parcours d'accompagnement. Il s'enrichira au fil du temps d'une **description succincte de l'avancement du Plan Propreté après chaque séquence réalisée**. Cette description s'accompagnera d'un **code couleur** (rouge/orange/vert) permettant, pour chaque indicateur composant la grille d'évaluation d'un Plan Propreté, d'estimer en un coup d'œil le **degré d'atteinte des objectifs visés**. Pour davantage d'information, il suffira alors de compléter la lecture avec les relevés de décisions plus détaillés produits à quatre mains à la fin de chaque réunion.

Nous veillerons, en élaborant ce calendrier conjointement avec la commune, à **faire en sorte que l'ensemble des délais utiles soient respectés**, à la fois :

- Entre chaque séquence de travail (au regard des « to do » programmés et du temps nécessaire pour les mettre en œuvre) ;
- Préalablement à la phase d'évaluation du Plan Propreté.

V.1.1.3.3. Aspects pratiques

Nous partons du principe que l'ensemble des séquences de travail du parcours d'accompagnement auront lieu dans **des locaux mis à disposition par la commune**. Ces locaux devront être à chaque fois adapté au format de la séquence donnée (configuration spatiale requise par les modalités d'animation, nombre de participants, etc.). Des instructions claires seront données en ce sens par l'accompagnateur, à chaque fois que nécessaire.

Si des **frais** doivent être encourus pour l'accueil de tiers à la commune (acteurs du territoire invités lors des temps de travail en groupe élargi), ils seront **supportés par la commune** (ex : boissons, etc.)

De la même manière, **la charge d'invitation de ces acteurs externes incombera à la commune**. Les contenus de ce(s) courrier(s) d'invitation seront travaillés avec l'accompagnateur lors des séquences dédiées à ces fins.

V.1.1.3.4. Traces photographiques de la mission

Aux documents de travail et livrables évoqués plus haut pourront s'ajouter les **photos** qu'Espace Environnement prendra systématiquement lors des séquences d'accompagnement. Ces photos pourront être exploitées utilement par la Région et les communes concernées, **pour communiquer sur le processus engagé**.

De manière à éviter toute difficulté, nous produirons des **demandes d'autorisation conformes à faire signer par les participants**, lors de la tenue de la séquence de travail. Les photographies illustrant des personnes ne le souhaitant pas ne seront pas retenues.

V.1.2. PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

V.1.2.1. Préambule

Tel qu'évoqué ci-avant au chapitre « Principes directeurs pour l'accompagnement », **le parcours d'accompagnement développé ci-dessous a été conçu pour aborder toutes les composantes d'un Plan Propreté, présent dans le « Cadre régional pour la réalisation d'un plan propreté local » de la Région wallonne**.

L'articulation des contenus travaillés durant les différentes séquences qui composent ce parcours d'accompagnement est donc fondée sur cette base, partant de la définition des objectifs généraux du plan pour se conclure par la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, comme nous le soulignons également au chapitre précédent, **la répartition des temps d'intervention entre RDC Environment et Espace Environnement tient de compte des expertises propres à chacun des membres de notre groupement**. Pour le dire d'une manière schématique, RDC Environment animera les réunions qui relèvent davantage des aspects techniques et méthodologiques de la mission alors qu'Espace Environnement apportera son savoir-faire en matière d'animation de processus participatifs et de co-construction de plans d'actions.

Nous suggérons ci-après, sous la forme d'un diagramme de Gantt, la manière dont les différents pans de travail relatifs à l'élaboration du Plan Propreté seront balancés à travers les séquences d'accompagnement composant le parcours global.

- Diagramme de Gantt : déroulé des réunions d'accompagnement

Composantes du PLP	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4	Réunion 5	Réunion 6	Réunion 7	Réunion 8
Objectifs généraux du plan								
Description des aspects organisationnels								
Diagnostic de la situation actuelle								
Identification des partenaires potentiels								
Programme d'actions								
Suivi et évaluation du plan								

En fonction du dynamisme de la commune, de sa volonté à avancer et des moyens dont elle dispose pour le faire, la durée de 8 mois pourra être réduite. Nous attirons toutefois l'attention du lecteur sur le fait que, dans le cadre d'un processus d'accompagnement, le temps a le plus souvent des vertus, dont celle de favoriser l'appropriation de la démarche et des enjeux qui y sont liés, autant par la commune que par les acteurs locaux. Ceci nous semble un élément important à prendre en considération, car essentiel à la conduite du changement. Par contre, dans tous les cas, nous veillerons à ne pas laisser passer de délai excessif entre deux séquences du parcours d'accompagnement, de façon à ne pas faire retomber la dynamique engagée et ainsi risquer de la compromettre.

V.1.2.2. Canevas type d'une réunion d'accompagnement et réserves utiles

Indépendamment du contenu spécifique à chaque réunion (voir ci-après), la conduite de chaque séquence suivra un déroulé-type comprenant des « passages obligés », à savoir :

- ▶ En début de réunion :
 - Une remise en contexte de la mission et un temps d'échanges permettant l'expression de remarques et ressentis éventuels des participants (20') ;
 - Une présentation du travail réalisé par la commune sur base des engagements repris dans la « to do » list concluant la séquence de travail précédente, à l'exception de la réunion de lancement de la mission (30').
- ▶ En fin de réunion :
 - Un travail de synthèse et de reformulation permettant la rédaction du compte-rendu (relevé de décisions + « to do » list reprenant l'ensemble des « devoirs » à réaliser par la commune jusqu'à la prochaine séquence de travail) avec les membres du groupe de travail (20').
 - Une estimation partagée de l'état d'avancement général du travail à mener (sur base d'une grille d'évaluation), au regard des dernières productions présentées en réunion – identification des points de blocage éventuels ;
 - Une validation (GO/NO GO) de la poursuite du parcours d'accompagnement).

V.1.2.3. Déroulé des réunions d'accompagnement

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°1	Réunion de lancement	 Espace Environnement

Participants : membres du groupe de travail

La première séquence du parcours d'accompagnement consiste à **marquer officiellement le lancement de la mission auprès de la commune.**

Cette rencontre vise donc les personnes qui constitueront le groupe de travail et seront ainsi habilitées à suivre l'élaboration et, plus tard (hors périmètre de la mission), la mise en œuvre du Plan Propreté.

Ce groupe de travail (qui pourrait être rebaptisé « **Comité de Pilotage** » pour plus de lisibilité de ses rôles et tâches) sera constitué préalablement à l'organisation de la réunion de lancement par le coordinateur du projet au niveau communal. Celui-ci veillera à solliciter, *a minima* :

- L'échevin de la Propreté/de l'Environnement (en fonction de la nature du découpage des compétences au niveau du Collège) ;
- Le directeur du service propreté ou équivalent (en fonction de l'organigramme de la commune) ;
- La personne qui sera en charge des mesures Clic 4 WaPP ;
- Un représentant de la police locale ;
- Un ou plusieurs agents constatateurs environnementaux ;
- Tout autre représentant de services concernés par l'exécution et le suivi du plan au sein de la commune.

Finalités

- 1) Prise de contact ;
- 2) Présentation de la philosophie d'accompagnement – présentation des outils d'accompagnement (canevas du Plan Propreté, outil Clic 4, canevas des feuilles de présence et des comptes rendus ...) ;
- 3) Engagements des parties prenantes (signature d'une charte reprenant les principes de fonctionnement établis au chapitre précédent) ;
- 4) Programmation des séquences ultérieures d'accompagnement (feuille de route), et en particulier la réunion d'accompagnement n°2 avec RDC ;
- 5) Constitution d'un groupe panel multi-acteurs : identification des acteurs externes

Contenus

La réunion de lancement consiste en une **première prise de contact** avec les participants de manière à bien appréhender les rôles et domaines de compétence de chacun. Par ailleurs, la mise en place d'une structure formelle, habilitée à élaborer, puis mettre en œuvre et suivre le Plan Propreté fait partie des prérequis exigés dans le cadre du processus de réalisation d'un Plan Propreté.

Cette première séquence de travail sera également l'occasion de **vérifier si toutes les parties prenantes et personnes ressources de la commune sont effectivement représentées** dans le Comité de pilotage ou bien s'il doit être élargi. Il s'agira ensuite d'en figer la composition.

Dans un second temps, l'accompagnateur s'attachera à **présenter la méthodologie générale d'accompagnement ainsi que les différents outils** envisagés dans le cadre de la mission. Une attention particulière sera apportée aux outils suivants :

- Le cadre pour la réalisation d'un Plan Propreté ;
- La grille d'évaluation ;
- L'outil Clic 4 WaPP.

L'accompagnateur insistera sur la **philosophie de travail**, qui consiste à avancer pas à pas dans l'élaboration du plan en s'appuyant sur les critères figurant dans la grille d'évaluation. Cette méthode de travail, basée sur l'amélioration continue et le travail en mode « projet », permet également de définir les responsabilités de chacun, lesquelles seront actées dans une **charte d'engagement**, puis sous la forme d'une « to do list » dans le compte-rendu qui sera rédigé à l'issue de la réunion (pour ce qui concerne les « devoirs » à mettre en œuvre par la commune pour la séquence suivante).

Dans la mesure où un état des lieux initial de la propreté est attendu avant la mise en œuvre du Plan Propreté, l'accompagnateur veillera à **fixer un premier planning de réalisation du plan d'échantillonnage en vue d'une mesure « zéro »**. C'est RDC Environnement qui sera ensuite chargé de s'assurer que ce plan d'échantillonnage est bien conforme. Ceci fera l'objet de la séquence n°2, mis décrite ci-après.

Le dernier volet de la réunion de lancement sera consacré à l'**identification d'acteurs externes**.

Sur base de l'expérience acquise par Espace Environnement en matière d'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets (en Wallonie et en France), nous préconisons, en effet, de construire le Plan Propreté en privilégiant une méthodologie participative. Il s'agit donc véritablement de co-construire le plan d'actions en impliquant des acteurs externes à l'administration communale :

- qui ont déjà été mobilisés dans le cadre d'actions de propreté et bénéficient donc d'un retour d'expérience et/ou d'une vision critique utile ;
- ou qui seraient potentiellement amenés à le faire.

L'implication de ces acteurs dans le processus d'élaboration permettra d'assurer leur adhésion par la suite et une mobilisation accrue dans le portage des actions envisagées. Nous profiterons de la réunion de lancement pour identifier plus précisément ces acteurs.

Voici, à titre d'exemple, quelques acteurs à impliquer prioritairement :

- Citoyens (ex : représentants de comités de quartier, mouvements transition, groupes de bénévoles opération) ;
- Associations de commerçants ;
- Sociétés de logement ;
- Prestataires de collecte éventuels et ABP ;
- Etc.

Concrètement, ces acteurs seront invités à participer à un groupe de travail élargi (panel multiacteurs) dont les modalités d'implémentation et de fonctionnement sont décrites ci-après, en séquence 3.

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°2	Réunion d'accompagnement	

Participants : coordinateur Plan Propreté + services techniques

Finalités

- 1) Validation du plan d'échantillonnage pour la mesure de la propreté ;
- 2) Finalisation des éléments du diagnostic relatif à la gestion actuelle ;
- 3) Mise en place optionnelle d'un outil de mesure qualitatif (ex : enquête auprès des citoyens).

Contenus

Dans un premier temps, nous nous assurerons que le plan d'échantillonnage est correct. Nous rappellerons également les grandes modalités de la démarche de mesure à mettre en place.

Dans un deuxième temps, nous aborderons les éléments du diagnostic. Le diagnostic est un élément-clé de la réalisation d'un plan de qualité. L'ensemble des éléments du diagnostic demandé dans le cadre seront parcourus en séance.

Dans un troisième temps, nous identifierons des solutions à apporter aux manques existants en termes d'outils de diagnostic. Nous pourrions alors proposer une réflexion sur la mise en place d'un outil de mesure qualitatif, par exemple, qui viendrait utilement compléter le dispositif en le colorant avec des ressentis.

Enfin, en fonction du niveau de finalisation du diagnostic, nous pourrions proposer la réalisation d'un arbre des problèmes. Ceci permettra d'amorcer la réflexion sur les objectifs à atteindre dans le cadre du plan et ainsi préparer les séquences suivantes.

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°3	Réunion d'accompagnement	 Espace Environnement

Participants : membres du Comité de pilotage (groupe de travail)

Pré-requis : A ce stade de la mission, il est attendu que les membres du Comité de pilotage soient représentatifs de la structure qui assurera le portage du Plan Propreté au sein de la commune. Autrement dit, toutes les parties prenantes et personnes ressources de la commune qui avaient été identifiées lors de la réunion de lancement sont supposées avoir intégré le Comité de pilotage et être au fait du contenu du projet à mener ensemble.

Finalités

- 1) Restitution des éléments du diagnostic conduit par la commune ;
- 2) Préparation du panel multiacteurs (avec acteurs externes).

Contenus

La première partie de la réunion sera dédiée à la **restitution des éléments du diagnostic** conduit par la commune durant l'intervalle entre la séquence 2 et la séquence 3, à savoir :

- Une description des caractéristiques du territoire communal ;
- Une description des aspects organisationnels relatifs au plan de propreté ;
- Une description de la situation actuelle, en ce compris les modalités de gestion des déchets et les résultats de la première mesure quantitative de la propreté réalisée à l'aide de l'outil Clic 4 WaPP.

Ce travail de restitution incombe en grande partie au coordinateur communal du Plan Propreté. Le rôle de l'accompagnateur consistera à **questionner constructivement le coordinateur de manière à compléter ou préciser les résultats du diagnostic, puis de l'aider à en conduire l'analyse** (sous forme de grille AFOM).

Partant de ce premier travail d'état des lieux, l'accompagnateur présentera la **méthode participative envisagée pour animer le panel multiacteurs** convoqué en séquences 4 & 6.

Très schématiquement, ce travail en deux temps se concevrait comme suit :

- La première réunion du panel multiacteurs serait consacrée à l'identification des points noirs du territoire ;
- La seconde réunion serait dédiée à la production d'idées d'actions au départ de cet état des lieux.

Outre les modalités d'animation du groupe de travail (et donc les outils associés à produire), les modalités d'invitation des participants seront également discutées et arrêtées lors de cette réunion.

La liste initiale d'acteurs esquissée en séquence 1 pourra également être opportunément complétée à cette occasion.

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°4	Groupe de travail élargi (panel multiacteurs)	 ESPACE ENVIRONNEMENT

Participants : membres du Comité de pilotage + acteurs externes

D'un point de vue pratique, nous recommandons d'organiser les deux réunions du groupe de travail en fin de journée, pour permettre au plus grand nombre d'acteurs externes de se joindre à ce processus participatif.

Il est attendu que le coordinateur communal du Plan Propreté prenne part à ces réunions de co-production. Quant aux autres membres du Comité de pilotage, ils seront bien évidemment invités à y assister aussi mais ce choix sera laissé à leur appréciation.

Finalités

- 1) Présentation du projet ;
- 2) Tour de table et présentation des acteurs ;
- 3) Travail en co-production (cartographie des points noirs) ;
- 4) Comparatif résultats état zéro / diagnostic issu des participants au panel multiacteurs.

Contenus

L'ordre du jour du groupe de travail élargi débutera par une **présentation du contexte de la réunion et des enjeux** que représente ce processus participatif pour la commune. Elle sera suivie par un **tour de table** permettant à chacun de se présenter et d'exprimer brièvement ses attentes à l'égard de la démarche. Une technique d'animation permettra de rationaliser ce moment. Ceci s'avérera particulièrement pertinent si le panel comporte de nombreux membres (ex : 1 attente/1Post-It).

Les participants seront ensuite invités à réaliser une **évaluation qualitative de la situation** de la propreté sur le territoire communal en identifiant **des points noirs sur des cartes** qui seront mises à leur disposition en format poster. Ce travail de diagnostic partagé visera non seulement à localiser les endroits sensibles, en termes de malpropreté publique, mais aussi à caractériser ces nuisances.

En effet, outre l'identification de zones géographiques problématiques, il s'agira de faire ressortir mais aussi de classer les éléments qui participent à l'état de malpropreté selon le niveau de sensibilité des acteurs externes. Les techniques d'animation employées viseront donc à **hiérarchiser les différentes nuisances** – identifiées par les acteurs eux-mêmes - **en fonction de ce niveau de sensibilité** (forte, moyenne ou faible, par exemple) et ce, quelque que soit la localisation des points noirs évoqués.

Dans la seconde partie de la réunion, les participants prendront **connaissance des résultats de la mesure zéro réalisée à l'aide de l'outil Clic 4 WaPP**. Cette mise en parallèle des diagnostics permettra de mettre en évidence les points noirs pour lesquels il y a consensus et de discuter des écarts éventuels.

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°5	Réunion d'accompagnement	 Espace Environnement

Participants : membres du Comité de pilotage

Finalités

- 1) Synthèse des éléments tirés du panel multiacteurs – phase 1 et analyse sur base des 5 piliers ;
- 2) Inventaire des actions menées et à mener - moyens à consacrer aux actions ;
- 3) Préparation de la seconde phase de travail avec les acteurs externes.

Contenus

La séquence 5 sera l'occasion de **restituer** aux membres du Comité de pilotage, **les principaux enseignements tirés du groupe de travail élargi (panel multiacteurs)**.

Il s'agira essentiellement de **faire ressortir les points de convergence ou de divergence** tirés de l'analyse croisée des diagnostics issus à la fois du groupe de travail et de la mesure Clic 4 WaPP.

Suivant leur domaine de compétences, les membres du Comité de pilotage seront invités à **exposer les actions ou mesures mises en œuvre par la commune** pour contribuer à remédier aux différents problèmes de malpropreté publique. Ces actions seront envisagées selon le prisme des 5 piliers d'actions.

Ces éléments ont toute leur importance en vue de l'animation de la seconde réunion du panel multiacteurs. En effet, celle-ci sera dédiée à la recherche de solutions au départ des nuisances et points noirs identifiés par les acteurs externes en phase 1 du travail participatif. Or, les solutions suggérées par ces derniers auront peut-être déjà été implémentées par la commune. Il est donc intéressant que l'accompagnateur en ait connaissance pour **nourrir la réflexion et pousser le raisonnement plus loin**.

De la même manière qu'en séquence 3, outre les modalités d'animation du groupe de travail (et donc les outils associés à produire), les modalités d'invitation des participants seront également discutées et arrêtées lors de cette réunion.

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°6	Groupe de travail élargi (panel multiacteurs)	 Espace Environnement

Participants : membres du Comité de pilotage + acteurs externes

Finalités

- 1) Rappel des points noirs
- 2) Travail en co-production sur solutions / actions
- 3) Présentation des mesures existantes (en regard des propositions faites par les acteurs)
- 4) Propositions complémentaires
- 5) Priorisation des actions

Contenus

Au départ des points noirs identifiés lors de la première réunion du groupe de travail élargi, les participants seront invités à imaginer des actions de lutte contre la malpropreté.

Pour réaliser ce travail à la fois créatif et productif, Espace Environnement aura recouru aux techniques d'animation d'intelligence collective qu'elle a pu expérimenter lors de ses différentes missions d'accompagnement.

Il s'agira, dans un premier temps, de **favoriser l'émergence de solutions indépendamment des contraintes de temps ou de moyens**. C'est l'un des principes fondamentaux du brainstorming : considérer que toutes les idées sont bonnes à formuler. Ensuite, le chargé de mission veillera à **organiser les idées pour les classer dans chacun des 5 piliers d'actions**.

Il veillera à questionner les participants sur leurs connaissances des actions et mesures mises en place par la commune en regard des idées émises. Ce sera également l'occasion, pour le coordinateur communal du Plan Propreté, d'apporter des éléments d'information utiles quant aux efforts entrepris par la commune pour lutter contre la malpropreté.

Partant de cet état de connaissance « amélioré », les acteurs externes seront invités à **reformuler leurs idées d'actions si nécessaire ou à en ajouter de nouvelles, pour ensuite les prioriser**. Une fois de plus, des techniques d'animation appropriées seront utilisées à ces fins (ex : vote pondéré).

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°7	Réunion d'accompagnement	

Participants : coordinateur communal du Plan Propreté (*a minima*)

Finalifés

- 1) Finalisation des fiches actions ;
- 2) Planification des actions ;
- 3) Analyse critique du Plan Propreté.

Contenus

Cette séquence sera l'occasion de faire un bilan global du plan produit dans sa version zéro et de passer celui-ci au travers de la grille d'évaluation sur les points suivants :

- Les objectifs retenus sont-ils pertinents ?
- Le programme d'actions est-il de qualité ?
- Les moyens prévus sont-ils cohérents ?
- Des modalités de suivi sont-elles prévues ?

La démarche sera menée collectivement. Il s'agira donc d'amener la commune à faire sa propre critique. Au-delà du coordinateur communal et de son élu référent, les autres membres du Comité de Pilotage seront très certainement aidants à cet égard.

	Type de réunion	Prestataire
Séquence n°8	Réunion d'accompagnement	 Espace Environnement

Participants : membres du Comité de pilotage

Au terme du travail d'accompagnement réalisé par RDC Environnement et Espace Environnement, le coordinateur communal du Plan Propreté devrait être en mesure de finaliser son plan d'actions et de le présenter en Comité de pilotage.

Finalités

- 1) Présentation du Plan Propreté finalisé ;
- 2) Préparation en vue d'une restitution vers le Collège ;
- 3) Elaboration d'un plan de communication.

Contenus

Outre la présentation de la version finalisée du Plan Propreté, qui permettra l'expression des ultimes commentaires et remarques utiles, la dernière séquence d'accompagnement sera consacrée à **préparer la présentation du Plan Propreté devant les membres du Collège et/ou Conseil communal.**

Nous imaginons, en effet, qu'un tel document de planification devra nécessairement être validé par les instances politiques.

Le Plan Propreté se présente sous la forme d'un catalogue d'actions qui nécessitera des moyens humains et financiers pour son déploiement. Ces dépenses devront faire l'objet d'une délibération.

Dès lors, un **argumentaire** sera sans doute nécessaire pour inciter les élus à valider le contenu du Plan Propreté et à engager les moyens nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle.

De même, en cas d'adoption du Plan Propreté par les instances communales, il nous semble qu'il serait opportun de **concevoir une stratégie de communication vers les citoyens et acteurs locaux** (dont certains qui auront déjà été associés à l'élaboration du Plan Propreté à travers leur participation au panel multiacteurs).

La propreté publique figurant généralement en tête de liste des principales préoccupations des habitants en matière environnementale, l'adoption du Plan Propreté serait l'occasion de communiquer sur ce que la commune compte faire dans ce domaine pour contribuer à d'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'accompagnateur assistera donc le coordinateur communal du Plan Propreté à **se poser les questions utiles pour préfigurer ce plan de communication** et lui donnera à connaître les outils de base qu'il pourrait exploiter pour communiquer de façon efficiente.

Une attention particulière sera donnée aux nouveaux médias, dont les réseaux sociaux, qui permettent de diffuser des informations de manière très rapide à peu voire pas de frais.

Si la commune souhaite **organiser un événement de présentation** de son Plan Propreté aux acteurs ayant contribué à son élaboration et/ou à la presse, l'accompagnateur sera également en mesure de dispenser des conseils utiles.

V.2. Option 2 : Elaboration du plan par le consortium

Cette prestation est une alternative à l'option 1. Elle consiste à réaliser les 8 demi-journées d'accompagnement afin d'animer le comité de pilotage et l'avancée du projet. Elle consiste également à ce que RDC Environment et Espace Environnement rédigent le plan sur base des données fournies par la commune ainsi que le contenu des échanges lors des 8 demi-journées de travail.

VI. Livrables

- Option 1
 - Le tableau présentant le planning de travail prévu avec la commune
 - Les PV des réunions
 - Le Plan Propreté produit par la commune
- Option 2
 - Le tableau présentant le planning de travail prévu avec la commune
 - Les PV des réunions
 - Le Plan Propreté produit par RDC Environment et Espace Environnement pour la commune

VII. Planning

Quelle que soit l'option choisie par la commune le délai de la réalisation sera de 8 mois à compter du démarrage de la 1^{ère} séquence (à partir du 15 janvier 2020).

VIII. Budget

Le budget global forfaitaire pour l'option 1 est le suivant :

	J/O RDC	J/O EE	Total	Budget RDC	Budget EE	Total
Temps d'accompagnement de 8 demi-journées	3	6	9	2 700	4 500	7 200
Temps d'échange au sein du consortium	0.5	0.5	1	450	375	825
Temps d'échange avec la commune hors demi-journées	1	1	2	900	750	1 650
Total hors TVA				4 050	5 625	9 675
Total avec TVA						11 707

Le budget global forfaitaire pour l'option 2 (30aine de pages maximum pour le Plan Propreté) est le suivant :

	J/O RDC	J/O EE	Total	Budget RDC	Budget EE	Total
Animation de 8 demi-journées faisant office pour certaines de réunion du comité de pilotage	7	7	14	5 950	4 900	10 850
Temps d'échange au sein du consortium	2	2	4	1 700	1 400	3 100
Diagnostic de la situation et de la gestion actuelle (une réunion avec la Cellule Incivilités et le Service Propreté publique pour la collecte de données, évaluation Clic 4 Wapp (mesures) et rédaction)	4		4	3 400	0	3 400
Identification des partenaires potentiels		1	1	0	700	700
Programme d'actions (une dizaine d'actions)	5		5	4 250	0	4 250
Suivi et évaluation du plan	5		5	4 250	0	4 250
Temps d'échange (tel) avec la commune hors demi-journées	1	1	2	850	700	1 550
Total hors TVA				20 400	7 700	28 100
Total avec TVA						34 001

**Mission d'accompagnement de la Cellule
Incivilités et du Service Propreté publique de
Molenbeek dans l'élaboration d'un plan local de
propreté publique**



IX. L'équipe à votre service

IX.1. Les experts proposés

Pour mener à bien la mission qui justifie la présente offre de services, nous mettrons à disposition **une équipe de travail expérimentée à la fois en matière de propreté publique** (expertise thématique) **et d'accompagnement de collectivités dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'actions local** (expertise méthodologique).

L'approche de notre équipe projet sera basée sur :

- ▶ une **complémentarité d'approche**, des **valeurs communes**, du plaisir et de l'intérêt à travailler ensemble ;
- ▶ une **méthodologie patiemment discutée et rigoureusement partagée**, fondée sur une approche alliant **rigueur et cohérence dans la conduite de la mission**, autant que **souplesse, adaptation et bienveillance dans l'accompagnement des communes** sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets.

Nous connaissons bien la réalité du contexte de travail en commune, avec ses atouts, ses opportunités mais aussi ses contraintes. Pour ces raisons, nous savons nous mettre aux côtés des agents accompagnés, leur apporter conseil et soutien afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes.

L'équipe proposée est la suivante :

Frédéric MICHEL, Directeur de RDC Environment

Frédéric est économiste diplômé de Panthéon-Sorbonne (France) et de l'université de Brunel (Angleterre). Il a rejoint RDC Environment en 2009, il est actuellement Directeur général. Il a travaillé 11 années en tant que directeur d'études économiques au BIPE (France) dans le domaine du BTP, de l'économie des collectivités locales, de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie de l'eau. Son expérience acquise au sein d'un bureau d'études économiques permet à RDC Environment d'utiliser des méthodologies éprouvées telles que : les benchmarkings de pratiques, les analyses de marché, les business plan, l'analyse de filières (sur les plans techniques, économiques et organisationnels) et l'élaboration de stratégies pour les pouvoirs publics et les entreprises privées. Ces méthodes sont principalement utilisées dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et de l'évaluation de la durabilité. Sa mission au sein de RDC est de veiller à la qualité du travail de son équipe, guider les collaborateurs, participer aux réunions clés, analyser les résultats et participer à la rédaction des conclusions, recommandations et argumentaires.

Quelques études réalisées et clés pour cette étude sont :

- Réalisation d'un avant-projet de plan propreté pour la Région wallonne – Office wallon des déchets (2016) – 1606
- Evaluation des bénéfices liés à la diminution des déchets sauvages d'emballages en Wallonie – Office wallon des déchets (2011) – 1422

- Préparation, encadrement, suivi et traitement statistique des analyses des déchets sauvages en Région wallonne – Office wallon des déchets (2011 – en cours) - 1511
- Capitaliser les actions de prévention des déchets mises en œuvre dans les PPP contribuant aux autres politiques publiques conduites à l'échelle de ces territoires et à déterminer leur effet levier sur ces politiques - ADEME Angers (2016) - 2595
- Etude de préfiguration du plan national de prévention des déchets en France – ADEME (2012-2013) – 1827
- Actualisation du guide pour l'élaboration et la conduite des plans et programmes de prévention de la production de déchets – ADEME (2014) – 2276

Frédéric assurera la qualité de la prestation, la bonne coordination et la participation aux comités de pilotage. Il guidera l'équipe dans son travail.

Mélanie Coppens, Ingénieur de projet senior - RDC Environment

Mélanie est Ingénieure de gestion diplômée de l'UCL (Belgique). Elle a rejoint RDC Environment en 2010. Elle combine des compétences d'analyses économiques et environnementales qu'elle utilise pour des études d'évaluation ou de prospective de politique publique en matière de prévention et gestion des déchets, de benchmarkings, de business plans, d'analyses de filière (sur les plans techniques, économiques, organisationnels et environnementaux), de définition de plans d'actions... Elle mène également des analyses de cycle de vie dans différents domaines (emballages, déchets...), en combinant souvent l'approche environnementale et économique (analyse coût/bénéfice). Elle travaille régulièrement sur des projets avec l'ADEME dans le domaine des déchets. Elle a également travaillé pour la Région wallonne sur l'évaluation économique du plan propreté.

Mélanie participera à l'accompagnement et réalisera la rédaction du Plan Propreté.

Sabine Vigneron – Responsable de projets – Espace Environnement



Sociologue de formation, Sabine Vigneron a développé, depuis près de 15 ans, une expertise d'accompagnement de collectivités locales en matière de prévention des déchets et d'alimentation durable, fondée sur de nombreuses références. Elle a élaboré, de manière participative, de nombreux diagnostics de territoire et programmes d'action à périmètre communal ou intercommunal. En son temps, elle a été impliquée dans le projet « Pure Province » en Province de Luxembourg (élaboration d'un programme d'action concerté et mise sur pied d'Assises provinciales en matière de propreté publique).

En Wallonie, plus particulièrement, elle accompagne au quotidien plusieurs villes et communes lauréates dans le cadre de l'opération « Communes Zéro Déchet ».

Sabine participera à l'accompagnement.

Nathalie Ricaille – Directrice adjointe - Espace Environnement



Titulaire d'une maîtrise en journalisme et communication, Nathalie a dirigé pendant 8 ans le service « communication » de l'Intercommunale d'environnement IPALLE, active en Wallonie picarde. Elle y a mené de nombreux projets en collaboration avec les communes affiliées.

Depuis 14 ans, au sein d'Espace Environnement, et en plus de ses tâches internes de direction, Nathalie accompagne des collectivités et acteurs des territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies participatives en matière d'environnement (déchets, économie circulaire, alimentation principalement), que ce soit à travers des contrats directs (en Belgique et en France) ou dans le cadre de projets européens. Dans ce cadre, elle a développé une réelle expertise en termes de coaching et d'approche qualitative des parties prenantes. En matière de propreté publique, elle a notamment accompagné l'Intercommunale AIVE et la Province de Luxembourg dans la conduite d'un processus participatif en matière de propreté publique ayant permis l'élaboration d'un programme d'action concerté et la mise sur pied d'Assises provinciales.

X. Eco-responsabilité de la prestation par RDC

RDC Environment a mis en place un **système de management environnemental en 1999** dans le cadre du **Label Entreprise Ecodynamique**.

RDC Environment a obtenu **3 étoiles**, la plus haute notation possible dans le Label, grâce aux actions déployées et au suivi des indicateurs. Cette distinction a déjà été renouvelée 5 fois.



Le label « Entreprise écodynamique » est une reconnaissance officielle en Région de Bruxelles-Capitale des bonnes pratiques de gestion environnementale mises en œuvre dans les entreprises. Ce label s'inspire d'EMAS, il récompense le dynamisme environnemental et les progrès en matière, notamment, de gestion des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs, ...

Grâce à ce label, RDC Environment cible les enjeux environnementaux prioritaires par rapport à son activité : les caractéristiques des produits achetés (notamment le papier), la mobilité, la consommation énergétique et la production de déchets.

Achats

RDC Environment a ajouté la qualité environnementale dans ses critères d'achat des services et produits. Quelques exemples :

Gamme de produits et service	Caractéristiques
Service de nettoyage	Prestation de service réalisée par une entreprise basée dans le bâtiment. Produits d'entretien biodégradables, sans chlore ni halogène, sans détergents d'origine pétrolière et acides minéraux. Faible toxicité sur la vie aquatique (test OCDE 202)
Fournitures de bureau	Pour une partie des fournitures : fournisseur ayant mis en place un SME certifié EMAS, usines et sites de fabrication certifiés ISO 14001 et produits certifiés ISO 14021. Exemples de produits choisis : <ul style="list-style-type: none">• Crayons et surligneurs en bois labellisé FSC et emballage en carton recyclé (80%)• Portemines rechargeables

Papier

Grâce à une sensibilisation du personnel nous avons une utilisation rationnelle du papier. Les actions notamment mises en place sont :

- La configuration par défaut sur chaque ordinateur de la fonctionnalité impression recto-verso et de l'impression 2 pages sur 1.
- Une dématérialisation généralisée lors de nos travaux, à la fois en interne et en externe (scan de tous les appels d'offres, limitation d'impression des mails, envoi des rapports et bons de commande par mail, etc.).
- L'apposition d'un autocollant stop pub sur la boîte aux lettres de l'entreprise.

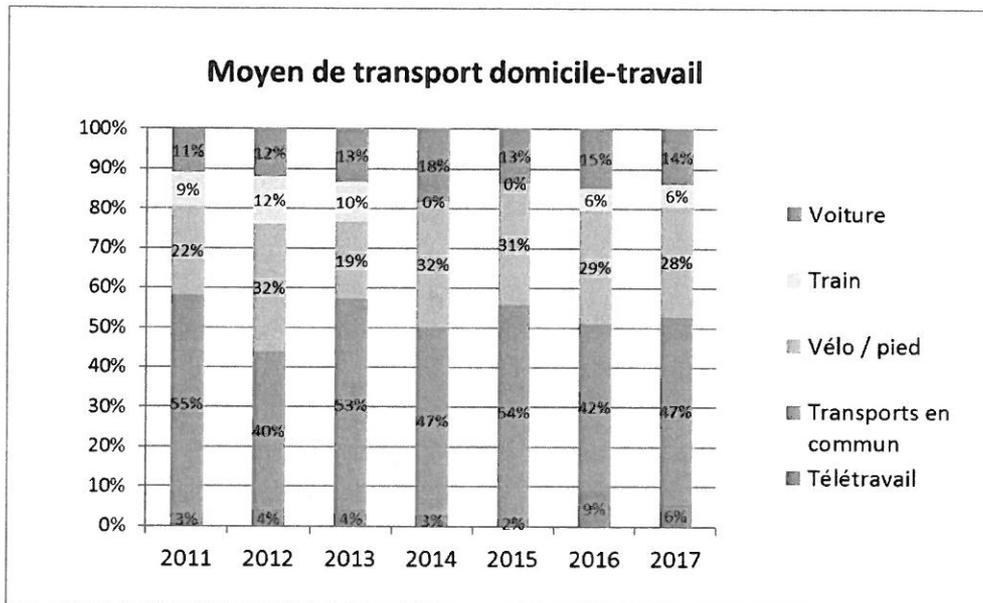
Nous sommes satisfaits du résultat de nos actions, notre consommation de rames de papier (500 feuilles) par an par ETP diminue chaque année. Elle est passée de **5.5** en 2007 à **4** en 2011 et **2.7** en 2016. La moyenne bruxelloise¹ est de 20 rames/an.ETP.

Mobilité

Notre principale action est de limiter les déplacements en voiture grâce aux leviers suivants :

- Pas de voiture de société offerte par la société aux employés mais mise à disposition de vélos pliables de société et possibilité de faire du télétravail.
- Installation d'une douche afin de permettre aux employés de réaliser les déplacements domicile-travail en vélo.
- Utilisation fréquente de téléconférence. Cela permet de limiter les trajets vers l'étranger lorsque la réunion ne nécessite pas une présence physique.
- Priorité au train comme mode de déplacement pour l'étranger et abonnement chez Cambio (société de carsharing) pour les déplacements chez les clients difficilement accessibles en transport en commun.

¹ Source : Bruxelles Environnement, 2004



Consommation énergétique

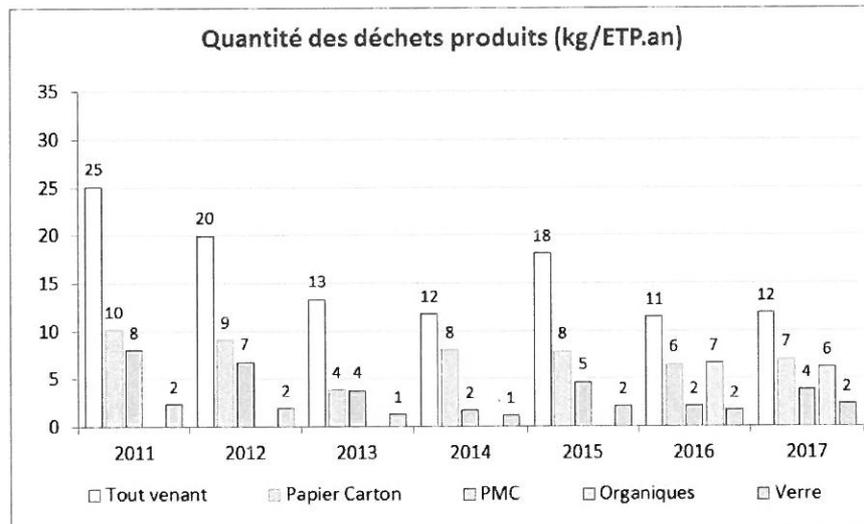
Nous sensibilisons notre personnel à un usage rationnel de l'électricité et nous effectuons un relevé de compteur mensuel afin de détecter toute déviation de notre consommation. Cela nous permet d'agir directement en cas de problème. Voici quelques actions entreprises sur cette thématique :

- Achat d'équipements à faible consommation énergétique (appareils électroniques, éclairage performant, achat de lampes de bureau solaires, ...)
- Utilisation de dispositifs d'extinction d'équipement tels que des timers aux imprimantes, des multiprises à bouton, un détecteur de présence dans les toilettes, une procédure pour l'extinction totale des lumières en fin de journée, ...
- Découplage de l'allumage des séries des lumières dans les bureaux.

Notre consommation électrique était de 70 kWh/ETP/mois en 2012, 66 kWh/ETP/mois en 2014 et de 49 kWh/ETP/mois en 2017.

Déchets

Nous cherchons à minimaliser nos déchets en optimisant la prévention et le tri sélectif au sein de la société et nous suivons les quantités de déchets produites.



- En 2012, la mise en place d'un vermicompost au sein du bureau pour les déchets organiques a permis une diminution de la production de déchets.
- En 2015, le vermicompost est arrêté. Nous participons désormais au projet pilote de collecte sélective d'organiques. A partir de 2016 ces sacs sont pesés avant d'être sortis.
- Les diminutions des quantités de déchets recyclables sont dues à des diminutions de consommations de papier et d'emballages et non à une baisse de la qualité du tri.

L'ADEME² évalue la production à 100 kg de déchets par employé du tertiaire par an, soit 3 fois plus que celle de RDC Environment.

² Source : Clic'ADEME Eco-responsabilité, ADEME, 2009

XI. Valeurs, éthique et éco-exemplarité de Espace Environnement

Espace Environnement est particulièrement attentif à la qualité des démarches qu'elle entreprend, des produits qu'elle propose et des processus qu'elle met en œuvre, tant en externe, qu'en interne

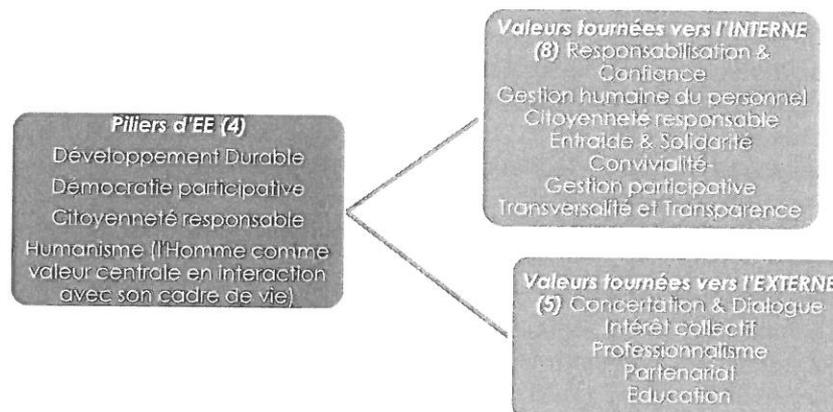
Cette volonté se matérialise par **une forte orientation « client » et « partenaires »**, concrétisée par :

- une écoute du client pour comprendre ses besoins et aller au-devant de ses attentes ;
- un réel travail en partenariat « gagnant-gagnant » ;
- une étroite collaboration avec le client, en vue de pérenniser les démarches entreprises, au-delà de l'intervention d'Espace Environnement ;
- un renforcement mutuel des compétences, une mise en commun des ressources et acquis ;
- un souci permanent d'évaluation, tant qualitatif que quantitatif des projets menés, dans une logique d'amélioration continue.

En outre, **une attention toute particulière** est également réservée **aux bénéficiaires finaux** du projet, en proposant :

- des processus de projets clairs et transparents, favorisant l'implication des acteurs du cadre de vie ;
- des espaces de dialogue permettant la participation, la consultation, la concertation et la coproduction.

La gestion interne d'Espace Environnement est également caractérisée par une grande volonté de transparence et d'implication des travailleurs dans la vie quotidienne de l'association. Ainsi, toute une série d'organes (réunion générale des travailleurs, Comité de coordination, délégation syndicale, groupes de travail *ad hoc*...) permettent une participation efficace des travailleurs au développement de l'association. Ainsi, les valeurs véhiculées par Espace Environnement, dans ses missions, mais aussi dans son organisation interne, sont les suivantes :



Les piliers sont le socle de références fondamentales qui inspirent aujourd'hui l'association et donnent sens à son action. Ces piliers, qui fondent Espace Environnement, vont aussi se décliner dans des valeurs qui vont colorer tant les relations externes qu'internes.

Au niveau externe, il s'agit d'exprimer l'état d'esprit dans lequel EE entre en relation avec ses clients et partenaires.

Au niveau interne, ces valeurs explicitent et éclairent la conception des rapports que l'organisme veut traduire au sein même de sa structure, mettre en œuvre dans son fonctionnement, et tisser dans ses rapports avec et entre les travailleurs.

Eco-responsabilité et éthique dans la gestion d'Espace Environnement

Plus spécifiquement, dans l'ensemble des missions menées, Espace Environnement veille à la protection de l'environnement. Diverses démarches sont mises en place en matière de mobilité, de consommation et gestion des bâtiments, dématérialisation des supports de communication, éco-événements.

Mobilité

- pas de voiture de société pour les employés ;
- recours privilégié à l'emploi des transports en commun, et à tout type de mobilité douce. Information des travailleurs sur les différentes alternatives à la voiture. Formation des secrétaires d'équipe à la recherche de modes alternatifs ;
- remboursement de la totalité des frais de déplacement domicile-travail aux travailleurs utilisant les transports en commun ;
- favorisation du covoiturage entre les travailleurs ;
- souscription au système de voitures partagées Cambio ;
- favorisation du télétravail comme moyen de réduire les déplacements des travailleurs et mise à disposition des outils pour réaliser des téléconférences, qui permettent de limiter les trajets (notamment vers l'étranger) lorsque la réunion ne nécessite pas une présence physique.

Consommations internes et entretien des locaux

- existence d'une EcoTeam : groupe de travail interne composé de travailleurs et chargé de rechercher des pistes pour réduire concrètement l'empreinte écologique de l'association (énergie, eau, déchets, produits d'entretien, mobilité...) ;
- intégration des critères environnementaux et de durabilité dans le choix des fournisseurs (restaurateur, imprimeur, etc.) ;
- utilisation de papier recyclé pour tous les supports de communication papier (imprimante en interne, publications, cartes de visite) ;
- stratégie globale pour réduire les consommations de papier : configuration par défaut des ordinateurs en mode recto-verso pour les impressions ; scan de tous les appels d'offres entrants ; pas d'impression des mails ; envoi des rapports et bons de commande de façon dématérialisée lorsque cela est possible, etc. ;
- réutilisation du papier en bloc de feuilles brouillon à usage interne ;
- consommation d'eau du robinet (fontaine à filtre, carafes) ;
- utilisation d'emballages réutilisables pour les repas (bouteilles consignées, boîtes fraîcheur pour les soupes à emporter) ;
- utilisation des produits écologiques pour le nettoyage des locaux et formation du personnel d'entretien à l'utilisation de ces produits ;
- utilisation de produits écologiques (peintures...) dans le cadre des travaux d'entretien des locaux et formation du personnel ouvrier à l'utilisation de ces produits ;
- tri systématique des déchets recyclables (verre, plastiques, papier, cartons, biodéchets, encombrants parfois valorisés) ;
- compostage des déchets organiques de cuisine et de jardin.

Dématérialisation des supports d'information

- existence d'un Intranet ;

- favorisation de l'innovation et de la coopération informatique en interne, et avec les partenaires externes ;
- adaptation des outils informatiques en vue de faciliter le télétravail ;

Eco-événements

Espace Environnement minimise l'impact environnemental de l'ensemble de ses événements internes et externes : restauration avec des produits locaux, de saison, provenant de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable lorsque cela est possible ; utilisation de vaisselle réutilisable, localisation des événements dans des lieux accessibles en transports en commun, organisation du covoiturage entre les participants.

Rénovation durable des bâtiments

Rénovation (en cours) des bâtiments occupés par Espace Environnement pour une réduction significative de la consommation énergétique des locaux. Les matériaux et techniques de rénovation se veulent écologiques et durables. A titre d'exemple, une toiture végétale sera placée sur l'ensemble du bâtiment.

Par ailleurs, Espace Environnement met un point d'honneur à ce que les **conditions de production des prestations et livrables** issus des missions menées soient **satisfaisantes**, en ce sens qu'elles ne requièrent pas l'emploi d'une main d'œuvre dans des conditions différentes aux conventions internationalement reconnues (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Déclaration relative aux principes fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, la Convention internationale des Droits de l'Enfant) ou contraires au droit du travail français.

Services bancaires éthiques

Espace Environnement a fait le choix de la **Banque Triodos** pour sa vision élargie du secteur social et son soutien actif au développement d'initiatives sociales, environnementales et culturelles.

XII. Annexes : Nos références spécifiques

XII.1. Espace Environnement

Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
Alimentation durable et gaspillage			
Assistance à la coordination de la mise en œuvre de la stratégie GOOD FOOD en Région bruxelloise : animation du Conseil consultatif et de ses commissions thématiques	30.655 €	2017-2018	Bruxelles Environnement
Animation de modules de formation en matière d'alimentation durable pour les professionnels d'accueil de la petite enfance (0-3 ans)		2015-2017	Fédération Wallonie-Bruxelles <i>En partenariat avec l'ONE</i>
Interreg Va AD-in : Projet transfrontalier visant à développer l'accessibilité à l'alimentation durable pour les publics en difficulté d'autonomie (chef de file : Observatoire de la santé du Hainaut)	560.000 €	2016-2019	Programme INTERREG Va Notre cofinancement est assuré par la Wallonie 5 partenaires belges et français
Accompagnement méthodologique à la mise en place d'une plateforme de redistribution alimentaire à Charleroi	9.000 €	2016-2017	CPAS de Charleroi Co-traitant : SAW
Production d'un kit pédagogique et formation de travailleurs sociaux à la conduite de processus mobilisateurs en matière d'alimentation durable.	40.000 €	2016	Wallonie <i>En association avec Inter-Environnement Wallonie</i>
Conception et animation d'une formation de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination de relais sociaux	26.500 €	2016	Intercommunale INTRADEL
Conception et animation d'une formation « Accompagner le changement vers une alimentation durable » pour les techniciens et élus des Communes et Provinces wallonnes <i>en association avec Inter-Environnement Wallonie, ABECE, Alimentation 21</i>	9.900 €	2013-2014	CePeFEDD - Centre Permanent de Formation à l'Environnement pour un Développement Durable
Accompagnement de familles témoins en matière d'alimentation durable. Etude des freins relatifs à l'alimentation durable au sein des ménages	31.498 €	2013-2014	Wallonie

Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
<i>en association avec Inter-Environnement Wallonie</i>			
Accompagnement à la concertation multi-acteurs dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre le gaspillage alimentaire	4.000 €	2012	Conseil Régional Ile de France
Projet transnational consacré au gaspillage alimentaire (Interreg IVB GreenCook – transnational strategy for global sustainable food management) – Travail sur la restauration collective et privée	700.000 €	2009 à 2014	Programme INTERREG IVB Europe du Nord-Ouest 12 partenaires belges, français, néerlandais et allemands
Eco-exemplarité			
Accompagnement de processus pour mettre en place l'éco-exemplarité dans les communes wallonnes, formation et mise en réseau	200.000 €	2011-2018	Wallonie
Accompagnement de 6 structures pilotes d'accueil de la petite enfance en matière d'éco-exemplarité		2015-2016	Wallonie
Accompagnement de 8 communes wallonnes à l'implantation des achats durables. Production d'un guide méthodologique	40.000 €	2013-2014	Wallonie
Prévention des déchets			
Mission de facilitateur « zéro déchet » en Région bruxelloise : mise en réseau d'acteurs, formation d'ambassadeurs, création d'événements, communication, help desk...	96.000	2018-2019	Bruxelles Environnement Sous-traitants : écoconso - Zéro Waste Belgium – Sentiers Innombrables
Mise en place de l'opération « Commune Zéro 2 »	134.500 € Sous-traitant : écoconso	2018-2019	Wallonie
Accompagnement de 10 communes pilotes Zéro Déchet en Wallonie	260.000 €	2017-2019	Wallonie
Coaching et accompagnement du projet participatif « No Impact Jette »	14.837,5 € Sous-traitant : Florence Poschelle	2017-2018	Commune de Jette

Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
Animation de modules de sensibilisation et accompagnement de groupe sur le thème « De l'eau pour tous ! »	3.325 €	2017	Sambre & Biesme (bailleur social)
Accompagnement d'un projet participatif d'embellissement d'un lieu de vie par un groupe de locataires	1.700 €	2017	ISSH (bailleur social)
Coaching du porteur de projet « Less Trash is Fun » en matière de zéro déchet	1.730 €	2017	Florence Poschelle (dans le cadre d'un AAP financé par Bruxelles Environnement)
Accompagnement méthodologique des lauréats de l'appel à projets « Inspirons le quartier » volet Zéro Déchet	8.470 € Sous-traitant : Zéro Waste Belgium	2017	Bruxelles Environnement
Enquête auprès des clubs sportifs bruxellois pour la promotion de l'eau du robinet	8.035 €	2016	Bruxelles Environnement
Evaluation et élaboration de recommandations en vue de l'extension des initiatives citoyennes en faveur du réemploi	25.800 €	2016	Bruxelles Environnement
Réalisation de vidéos pour valoriser les récits de vie relatifs aux coachings de ménages en matière de réduction des emballages	8.500 €	2016	Bruxelles Environnement
Coachings légers des ménages concernant la réduction des déchets d'emballages	29.900 €	2016	Bruxelles Environnement
Accompagnement technique et méthodologique de la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration et la conduite d'une action de réduction des déchets auprès des commerces de proximité	26.650 €	2016-2017	Communauté d'Agglomération Seine-Eure
Soutien méthodologique au porteur de projet, en matière de réduction des emballages	6.880 €	2015-2016	Le Relais du Triporteur (dans le cadre d'un AAP financé par Bruxelles Environnement)
Elaboration d'une stratégie régionale de réemploi et de réparation, coordination des projets du programme d'actions et pré-étude « Répertoire interactif du réemploi et de la réparation »	121.385 €	2015-2017	Bruxelles Environnement Co-traitant : CODUCO

Mission d'accompagnement de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek dans l'élaboration d'un plan local de propreté publique



Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
Assistance à l'animation du réseau d'animateurs de plans et programmes de prévention des déchets Lot n°1 – Soutien à l'animation et à l'organisation des rencontres du réseau en association avec BIO by Deloitte RCT, Espace Environnement, B. Genty, JM Savino, F. Chalot, I. Marquis, G. Virlovet, C. Viale, C. Pellerin	143.000 €	2017-2019	ADEME
Animation du module de formation pour les animateurs A3P « Animer un plan ou programme local de prévention des déchets » En association avec B. Genty, F. Chalot, JM Savino, G. Virlovet, C. Viale, C. Pellerin	Minimum 44.700 € Maximum 119.000 €	2016-2019	ADEME
Elaboration d'une opération pilote auprès de ménages bruxellois pour agir sur la production de déchets d'emballages	40.845 €	2015	Bruxelles Environnement
Marché de service de réalisation d'une étude de faisabilité d'instauration d'une tarification incitative (prestations complémentaires : consultation du public, accompagnement de la prévention	18.250 €	2016	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte – Groupement Citexia ABBD
Evolution du guide méthodologique "Elaborer et conduire une politique territoriale de prévention des déchets" à destination des collectivités locales pour l'élaboration de leur Plan PropretéDMA	70.740 €	2015-2016	ADEME
Assistance à l'analyse des rapports annuels de performance des EPCI de la région Auvergne engagés dans un programme local de prévention des déchets	40.000 €	2014-2015	ADEME Direction régionale Auvergne
Animation d'un module sur la prévention des déchets à destination des communicants des collectivités territoriales	4.100 €	2014	ADEME Directions Régionales Limousin & Auvergne
Actualisation et animation du module de formation sur la prévention des déchets pour les Animateurs Prévention	19.000 €	2014-2015	ADEME – Service Formation externe
Actualisation du guide « Élaborer et conduire une politique territoriale de prévention des déchets »	18.450 €	2013-2014	ADEME

Mission d'accompagnement de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek dans l'élaboration d'un plan local de propreté publique



Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
<i>en association avec RDC Environnement</i>			
Elaboration du diagnostic du territoire de la Communauté Urbaine de Lille dans le domaine de la prévention des déchets	59.000 €	2013-2014	Communauté Urbaine de Lille Métropole
Accompagnement à la structuration et à la mise en place d'actions de prévention des déchets à destination des habitants des logements sociaux	25.100 €	2013	Syndicat SYB ERT (Besançon)
Formation et conseil / accompagnement à la prévention de la production de la production de déchets des acteurs de la gestion des déchets en province Sud (Nouvelle-Calédonie)	47.000 €	2013	Province Sud (Nouvelle-Calédonie-
Assistance à l'animation du réseau d'animateurs de plans et programmes de prévention des déchets Lot n°3 – réalisation de boîtes à outils thématiques <i>en association avec BIO by Deloitte</i>	72.000 €	2013	ADEME
Assistance à l'animation du réseau d'animateurs de plans et programmes de prévention des déchets Lot n°1 – Soutien à l'animation et à l'organisation des rencontres du réseau <i>en association avec BIO by Deloitte RCT, Espace Environnement, B. Genty, JM Savino, F. Chalot, I. Marquis, G. Virlovet, C. Viale, C. Pellerin</i>	187.000 €	2013-2016	ADEME
Formation des Animateurs de plans et programmes locaux de prévention des déchets à la collaboration avec la grande distribution	3.000 €	2013	ADEME – Direction Centre
Etude relative aux collaborations entre les Grandes et Moyennes Surfaces et les programmes locaux de prévention	46.200 €	2013	ADEME Direction Régionale Pays de la Loire
Accompagnement du programme local de prévention de la CA Seine-Eure	35.900 €	2012-2013	Communauté d'agglomération Seine-Eure
Accompagnement stratégique et opérationnel du syndicat SYMEVAD en matière de prévention des déchets	57.850 €	2012 à 2014	SYMEVAD

Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
Animation du réseau régional Prévention des déchets en Picardie	290.000 €	2010 à 2013	ADEME – Direction Régionale Picardie
Accompagnement stratégique et opérationnel de la Mairie du 11ème arr. de Paris en matière de prévention des déchets	325.000 €	2010 à 2013	Ville de Paris
Jardins partagés			
Accompagnement d'un projet participatif d'embellissement d'un lieu de vie par un groupe de locataires	1800€	2017-2018	Immobilière sociale entre Sambre et Haine (ISSH)
Conception, aménagement et gestion participative de jardins partagés à Châtelet, Jemeppe-Sur-Sambre, Sombreffe, Trooz en étroite collaboration avec les plans de cohésion sociale ou des structures locales (société de logement, maison médicale)	Convention Maison de l'environnement	2014-2018	DGARNE
Animation de jardins communautaires et intergénérationnels (école et home) à Pont-à-Celles	Convention Maison de l'environnement	2016	DGARNE
Dynamisation d'un jardin partagé à la Broucheterre – Charleroi	1500€	2015-2016	Comité de quartier Broucheterre
Conception, aménagement et gestion participative d'un jardin partagé à lé résidence Champeaux à Montigny-Sur-Sambre	4850€	2014	Société Wallonne du Logement (SWL)
Economie circulaire			
Animation du Réseau régional multi-acteurs Economie circulaire en Picardie <i>en association avec Auxilia</i>	97.500 €	2015-2017	Conseil Régional & Direction régionale ADEME Picardie (maintenant Hauts-de-France)
Animation participative d'une matinée multi-acteurs destinée à préfigurer la stratégie biodéchets du territoire	3.000 €	2017	SYBERT (Besançon)
Accompagnement stratégique et opérationnel du syndicat SYMEVAD dans le cadre de sa labellisation TZDZG : notamment accompagnement d'établissement scolaire pour la lutte contre le gaspillage alimentaire	78.680 €	2016-2017	SYMEVAD

Mission d'accompagnement de la Cellule Incivilités et du Service Propreté publique de Molenbeek dans l'élaboration d'un plan local de propreté publique



Contenu	Budget HTVA	Dates	Financeurs – Partenaires
ou encore de collectivité pour les pratiques éco-exemplaires			

De : Luc Vancauwenberge [mailto:lucvancauwenberge.conseiller@gmail.com]

Envoyé : jeudi 6 février 2020 09:53

Objet : Fwd: Question écrite à Madame l'Echevine à la Propreté

Question écrite du conseiller Luc Vancauwenberge à l'Echevine à la Propreté, Madame Garcia-Fernandez,

Madame l'Echevine,

Je vous renvoie la question écrite que nous avons envoyé le 5 décembre dernier à votre prédécesseur Mme Zamouri, mais restée jusqu'à présent sans réponse.

La malpropreté dans le Quartier maritime persiste.

Merci de me répondre aux questions suivantes:

- Avec quelle fréquence les rues du quartier sont-elles balayées? Comment cette fréquence est-elle déterminée, selon quels critères (densité de la population, superficie,...)?
- La commune dispose de 72 balayeurs, dont 5 stagiaires. <http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/je-vis/proprete/la-proprete-a-molenbeek-en-chiffres> Combien sont affectés au Quartier Maritime? Quelle était la situation il y a dix ans en nombre de balayeurs dans la commune et dans le Quartier maritime?
- Quel est votre évaluation du service "Encombrants domestiques", par lequel la commune met à la disposition des habitants un conteneur? D'après le site de la commune, le Quartier maritime en a bénéficié deux fois pendant l'année 2019: le 11 mai et le 12 octobre). (<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/je-vis/proprete/encombrants-domestiques> Est-ce exacte? Estimez-vous que c'est suffisant? Ou qu'au contraire cette opération n'est pas assez utile?
- Des citoyens se plaignent que même ils signalent des dépôts clandestins, rien ne bouge. Est-ce exacte? Quelle est la politique de la commune par rapport à un signalement de dépôts clandestins?
Sur le site de la commune il est indiqué qu'en 2014 2.135,15 tonnes de versages clandestins ont été ramassés. Disposez-vous des chiffres de 2018? Comment expliquez-vous l'évolution éventuelle?
- La Cellule Incivilités traque les dépôts clandestins. Combien de P.V. et d'amendes a-t-elle infligés chacune des 5 dernières années?
- Des habitants du Quartier maritime estiment qu'il fait plus propre dans le quartier voisin de Laeken. Etes-vous aussi de cet avis? Si oui, avez-vous une explication à cela?
- Vous avez fait appel à un consultant pour prendre en main le problème de la malpropreté à Molenbeek. Quelle est la durée du contrat? Ses objectifs? Son coût? Pouvez-vous procurer une copie de ce contrat aux conseillers?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Luc Vancauwenberge

